

DELIBERATION du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 8 avril 2021

Délibération n° 2021 – 8/04/2021 – 13

*Schéma directeur du Handicap
2021-2023*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du comité technique rendu en sa séance du 2 mars 2021
- VU l'avis du conseil académique rendu en sa séance du 16 mars 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 16 Membres représentés : 5 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le schéma directeur du Handicap de l'Université de Bourgogne pour la période 2021-2023.**

Dijon, le 9 avril 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

P.J. : Schéma directeur du Handicap de l'université de Bourgogne 2021-2023

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Schéma Directeur du Handicap 2021-2023



Université de Bourgogne

Sommaire

Table des matières

Lexique.....	4
La politique de l'université de Bourgogne dans le domaine du handicap	6
Introduction	7
I. Etat des lieux de la situation du Handicap à l'Université de Bourgogne	8
1. Les étudiants en situation de Handicap à l'uB entre 2015 et 2020.	8
2. Les personnels en situation de Handicap à l'uB entre 2012 et 2020.	11
II. Accueillir des étudiants et des personnels ayant un problème de santé ou de Handicap à l'Université de Bourgogne	12
1. L'Université de Bourgogne un campus Handi-accueillant.....	12
a. L'Agenda d'accessibilité Programmé (Ad'AP) de l'uB	13
b. Serious Game du campus dijonnais et plan interactif	15
c. Le CROUS de Bourgogne Franche Comté	17
d. La salle adaptée de la bibliothèque Droit-Lettres et le Learning center	17
2. Renforcer le circuit d'information auprès des lycéens.....	19
3. L'accueil des étudiants ayant un problème de santé ou de handicap	20
a. Informer dès l'inscription à l'uB des procédures d'accueil.....	20
b. Comment préparer sereinement son entrée à l'université lorsque l'on a un problème de santé ou un handicap ?	20
c. Rentrée universitaire.....	22
d. L'association des étudiants en situation de handicap : AHSCuB	22
4. L'accueil des personnels BOE ayant un problème de santé ou de handicap	23
Bilan des axes d'amélioration	24
III. Accompagner pour favoriser l'inclusion des étudiants et des personnels ayant un problème de santé ou de Handicap à l'Université de Bourgogne.....	26
1. L'accompagnement des étudiants par les référents handicap	26
a. Missions et ressources des référents handicap	26
b. Accompagnement administratif et adaptation pédagogique.....	27
c. Assistance aux examens	28
d. Création d'une commission dédiée aux étudiante en situation de Handicap	28
2. L'uB un campus Aspie Friendly	28
3. L'accompagnement des personnels avec la commission handicap.....	30
a. La commission handicap	30
b. Aider les personnels à retrouver leur emploi après une longue maladie.....	32
c. Reclassement professionnel des personnels	35
4. Encourager la mobilité internationale avec Erasmus + et l'Université Européenne Forthem	36
5. L'accessibilité numérique et les robots de téléprésence Beam	38
a. L'accessibilité numérique	38
b. Les Robots de téléprésence Beam	38
6. Les UE transversales Handi-citoyennes	41
7. Le sport accessible à tous avec le SUAPS	43
8. L'accès à la culture pour tous	45
9. La recherche pluridisciplinaire sur le handicap à l'Université de Bourgogne	45
10. Les formations et le handicap	47
a. Les formations en lien avec le Handicap	47

b.	Former les accompagnants et référents handicap	48
c.	Mettre le handicap au cœur des formations	48
11.	Le schéma directeur du handicap : Présentation à l'ensemble des personnels universitaires	48
12.	Les actions pour que le Handicap ne soit plus un handicap	48
	Bilan des axes d'amélioration	49
IV.	Favoriser l'insertion professionnelle et le recrutement	53
1.	Orientation et insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap	53
a.	A l'université de Bourgogne.....	53
a.	Dans les entreprises dijonnaises.....	53
b.	A l'international avec Erasmus Plus et le réseau Forthem	54
2.	Le Recrutement des personnels en situation de handicap	54
a.	Recrutement des personnels BOE	54
b.	Référencement des personnels ayant un problème de santé ou de handicap	54
c.	Sous traitance auprès de sociétés adaptées.....	55
3.	Développer une politique d'achat solidaire/réservé	55
	Bilan des axes d'amélioration	57
V.	Soutenir les personnels en situation de handicap et/ou leurs enfants	58
1.	Aide aux personnels en situation de handicap	58
2.	Aide aux personnels ayant un enfant en situation de handicap	58
VI.	Contacts	60
1.	Pour les étudiants ayant un problème de santé ou de handicap	60
2.	Pour les personnels ayant un problème de santé ou de handicap	61
VII.	Annexes	62
1.	Le cadre Législatif et réglementaire	62
2.	L'Ad'AP de l'uB : Situation des établissements au regard des obligations d'accessibilité en vigueur – 2015	64
3.	Catalogue des formations dispensées par les personnels du Pôle documentation, classées par grand objectif	65
4.	Liste des Référents handicap de l'uB – Rentrée 2019-2020	68
5.	L'UE transversale "Engagement culturel et solidaire des étudiants"	69
6.	Cours de langue des signes Française	71
7.	Plaquette de la commission handicap	72

Lexique

Liste des acronymes :

- **Ad'AP** : Agenda d'accessibilité Programmé
- **AGEFIPH** : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées dont bénéficient les stagiaires en situation en handicap de la formation tout au long de la vie
- **AHSCuB** : Association Handisport et Culture de l'université de Bourgogne
- **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **ASP** : Assistante de Service Social des Personnels
- **BIATSS** : Personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé
- **BOE** : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi
- **BU** : Bibliothèque Universitaire
- **CDAPH** : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes en Situation de Handicap
- **CHSCT** : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail
- **CGFL** : Centre de lutte contre le cancer Georges-François Leclerc
- **CRSU** : Comité régional du sport universitaire
- **CROUS** : Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires
- **DEG** : Formation en Droit, Economie et Gestion
- **DGESIP** : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle
- **DNUM** : Direction du numérique
- **DUT** : Diplôme Universitaire de Technologie
- **DYS** : Sont regroupés sous "troubles Dys" les troubles cognitifs spécifiques et les troubles des apprentissages qu'ils induisent. Les troubles spécifiques de l'acquisition du langage écrit (dyslexie et dysorthographe), du langage oral (dysphasie), du développement moteur et/ou des fonctions visuo-spatiales (dyspraxie), du développement des processus attentionnels (troubles d'attention avec ou sans hyperactivité), des activités numériques (dyscalculie).
- **ENT** : Espace numérique de travail, espace permettant aux étudiants et aux enseignants de consulter et d'échanger des contenus
- **ERP** : Etablissements Recevant du Public
- **ESH** : Etudiant en Situation de Handicap
- **ESN** : Erasmus Student Network
- **ETP** : Equivalent Temps Plein
- **FFSU** : Fédération Française du Sport Universitaire
- **FIPHFP** : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
- **FSDIE** : Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives étudiantes
- **IUT** : Institut Universitaire de Technologies
- **L** : Licence
- **LP** : Licence Professionnalisante
- **LSF** : Langue des signes français
- **M** : Master
- **MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- **MENESR** : Regroupe deux ministères : le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- **MGEN** : Mutuelle générale de l'Éducation nationale
- **PACES** : Première année commune aux études de santé
- **PAEH** : Plan d'Aménagement des Étudiants en Situation de Handicap
- **PFVU** : Pôle Formation et Vie Universitaire

- **PNR** : Services Pédagogie Numérique et Ressources
- **PMR** : Personne à Mobilité Réduite
- **Pôle RH** : Pôle ressources humaines
- **RGAA** : Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations
- **RH** : Ressources Humaines
- **RPS** : Risques Psychosociaux
- **RQTH** : Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé
- **SAENES** : Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- **SAMETH** : Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés
- **SHS** : Sciences Humaines et Sociales
- **SIHAM** : Système d'Information des ressources Humaines dans une Approche Mutualisée
- **SPE** : Service des personnels enseignants
- **SPQRH** : Service prospective et qualité des ressources humaines
- **SSU** : Service de Santé Universitaire
- **ST** : Sciences et Techniques
- **STAPS** : Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- **SUAPS** : Service universitaire des activités physiques et sportives
- **SVTE** : Sciences de la Vie, de la Terre et de l'environnement
- **TSA** : Troubles du Spectre de l'Autisme
- **TSH** : Travailleur en situation de Handicap
- **UFR** : Unité de Formation et de Recherche
- **uB** : Université de Bourgogne

La politique de l'université de Bourgogne dans le domaine du handicap

En matière de Handicap, le cadre juridique est là qui témoigne d'une notable ambition de la société. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées comprend une centaine d'articles, consacre des droits importants et pose, pour la première fois, une définition du handicap. Les chiffres sont aussi là qui dévoilent tantôt de réelles avancées, tantôt (souvent) les efforts à fournir et les retards à combler.

Cependant, ni les textes ni les données statistiques ne sauraient suffire à caractériser une politique du handicap. Il faut encore une politique volontariste, une philosophie d'inclusion et un vrai sens du respect de l'humain.

En complément de la loi de 2005 et de la Charte Université/Handicap de 2007, la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche prévoit l'obligation de mettre en place un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap. Si l'université de Bourgogne n'a pas attendu pareille obligation pour faire de l'attention portée aux personnes en situation de handicap un axe majeur de sa politique, le schéma directeur n'en reste pas moins un moyen de réaffirmer sa volonté mais aussi et surtout l'occasion de poser le cadre d'une politique d'amélioration continue de la situation de ses étudiants et de son personnel en situation de handicap.

La politique générale de l'Université de Bourgogne est placée sous le signe de l'inclusion et de l'humanisme. Il s'agit de créer les meilleures conditions humaines et matérielles pour accueillir, accompagner et permettre l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Cependant, il convient aussi d'aller au-delà en s'adressant à l'ensemble des étudiants, personnels, et partenaires afin de permettre un changement de regards réciproques.

La réalisation du Schéma Directeur du Handicap porte, au-delà d'une obligation légale, cette volonté et les actions petites, moyennes et grandes à mettre en œuvre sur le chemin de l'inclusion.

Introduction

L'Université de Bourgogne se préoccupe depuis plus de 18 ans des étudiants et personnels ayant un problème de santé ou de handicap. De nombreuses actions ont déjà été menées afin d'accueillir et de favoriser l'inclusion de toutes et tous dans les meilleures conditions.

Le Schéma Directeur du Handicap est un plan d'action pluriannuel qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap. Il définit les objectifs que l'établissement poursuit pour :

- Consolider les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap vers l'insertion professionnelle
- Développer des politiques de ressources humaines à l'égard des personnels en situation de handicap ou ayant développé une pathologie invalidante afin de maintenir l'emploi dans les meilleures conditions
- Augmenter la cohérence et la lisibilité des formations et recherches dans le domaine du handicap
- Développer l'accessibilité des bâtiments et des services offerts par les établissements

Ce Schéma Directeur du Handicap a également la vocation de présenter et d'expliquer aux lycéens, aux étudiants, à leurs familles, et aux personnels universitaires les actions menées pour faciliter l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle. Il traitera plus largement de la **situation de handicap des étudiants et des personnels**.

L'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles définit le handicap ainsi : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi : toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly-handicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

La situation de handicap est une notion qui concerne toute personne, qu'elle soit dite handicapée ou non. La « situation de handicap » résulte de l'inadéquation entre les aptitudes, les besoins d'une personne dans son environnement humain et naturel et une tâche à accomplir ou un objectif à atteindre. Il ne faut pas confondre: « personne handicapée ».

Pour mieux appréhender les besoins et comprendre les différentes actions qui seront menées durant les trois prochaines années, ce schéma directeur fait tout d'abord un état des lieux de la situation du Handicap à l'Université de Bourgogne, reprend toutes les actions entreprises pour les étudiants et personnels en situation de handicap puis propose des axes d'amélioration pour la période 2021-2023 sur les objectifs que l'université de Bourgogne s'est fixée.

I. Etat des lieux de la situation du Handicap à l'Université de Bourgogne

Cet état des lieux tient compte sur les cinq dernières années tant de la situation des étudiants que celle des personnels.

1. Les étudiants en situation de Handicap à l'uB entre 2015 et 2020.

Le nombre d'étudiants en situation de handicap est en constante augmentation (Figure 1). Cette progression peut être reliée à la mise en application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ainsi qu'à l'attractivité de notre établissement.

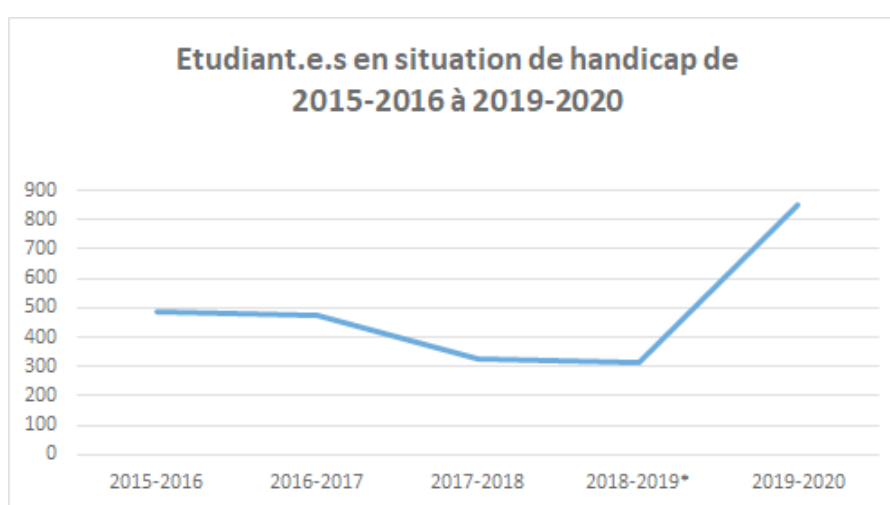


Figure 1 : Nombre d'étudiants en situation de handicap à l'université de Bourgogne

Depuis ces cinq dernières années universitaires, le nombre d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un accompagnement pédagogique et/ou matériel, connaît une importante progression. Cette augmentation impose déjà à l'université d'améliorer tant en quantité qu'en qualité ses moyens d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap ; le schéma directeur entend traduire cette nécessité.

L'augmentation du nombre d'étudiants en situation de handicap a mécaniquement emporté sur les cinq dernières années une augmentation des accompagnements pédagogiques et/ou matériels, préconisés par les médecins et infirmier(e)s du Service de Santé Universitaire (SSU), désignés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). La figure 2 présente les différents types d'accompagnements pédagogiques et le nombre d'étudiants qui en ont en bénéficiés entre 2015 et 2020. Les différents accompagnements sont détaillés dans le chapitre III.1.

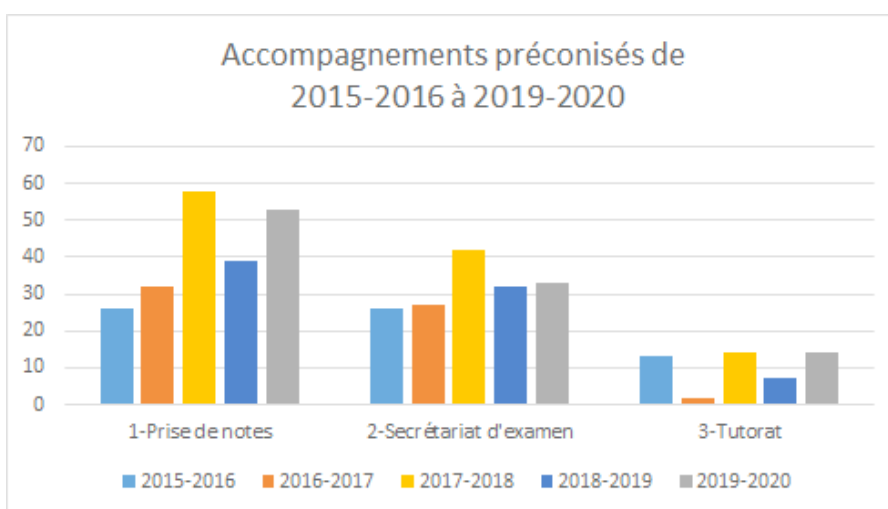


Figure 2 : Nombre des accompagnements préconisés de 2015-2016 à 2019-2020

Selon la nomenclature ministérielle, la nature des troubles des étudiants accueillis pour l'année 2019-2020 se répartit comme détaillé sur la figure 3.

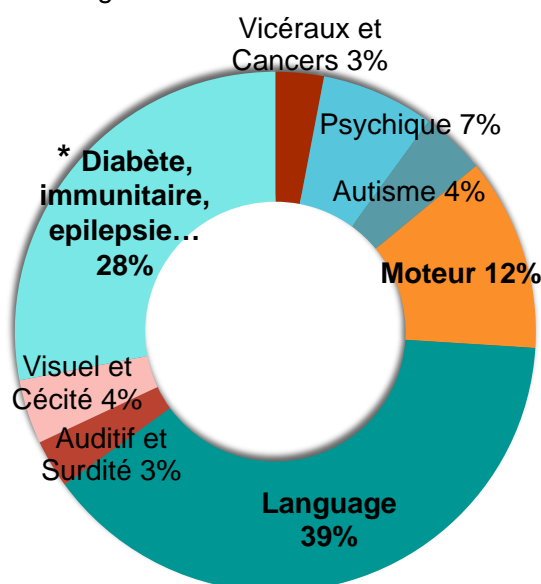


Figure 3 : Répartition des étudiants accueillis (année 2019-2020) selon la nature des troubles

*Les autres troubles sont entre autres liés à diverses maladies comme le diabète, la maladie de Cohn, l'épilepsie, les maladies systémiques, les migraineux, les troubles immunitaires, etc.

Au total, sur 856 étudiants déclarés en situation de handicap en 2019-2020, seuls 2,5% ont des troubles temporaires liés à un accident ou à une maladie. 12% d'entre eux ont un handicap moteur, ce qui représente 98 étudiants de la promotion universitaire 2019-2020. 88% des étudiants en situation de handicap ont des troubles qui ne sont pas visibles.

Une augmentation des troubles psychiques des apprentissages (« Dys ») et de la sphère autistique est aussi relevée. Ainsi, ce sont près de 40 qui sont atteints d'autisme. De manière immédiate, l'université de Bourgogne s'est, dès 2018, engagée dans la charte Campus Aspie Friendly (voir infra, chapitre III.2). On note enfin que sur cette même période des 5 dernières années que le nombre d'étudiants souffrant de troubles du langage a triplé. Ils représentent désormais, avec plus de 300 étudiants, la principale situation de handicap au sein de l'université de Bourgogne.

Les étudiants en situation de handicap se répartissent selon les domaines de formation suivants :

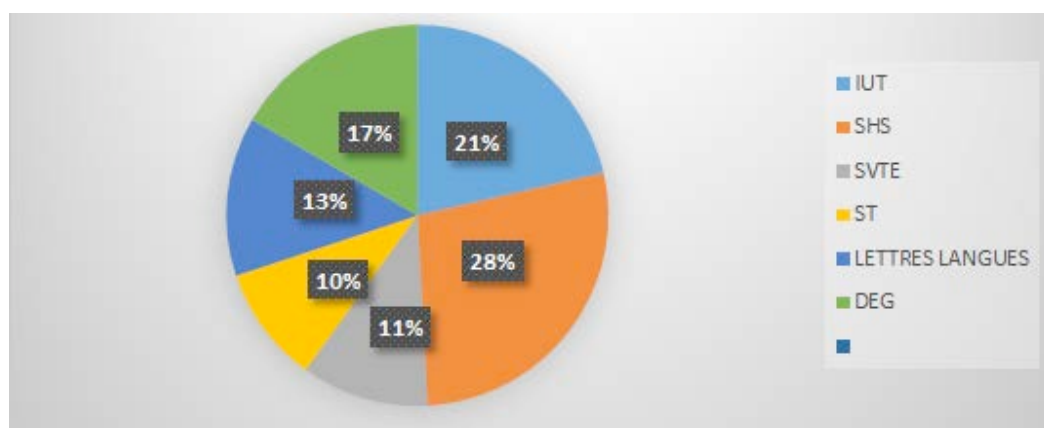


Figure 4 : Répartition des étudiants accueillis selon le domaine de formation

IUT (Institut Universitaire de Technologies), SHS (Sciences Humaines et Sociales), SVTE (Sciences de la Vie, de la Terre et de l'environnement), ST (Sciences et Techniques), DEG (Droit, Economie et Gestion)

A la rentrée 2019, les étudiants en situation de handicap étaient présents à 28% dans la filière des Sciences Humaines et Sociale (SHS), à 21% dans les filières de l'institut Universitaire de Technologies (IUT) et à 17% dans les filières de Droit, Economie et Gestion (DEG) comme le montre la figure 4.

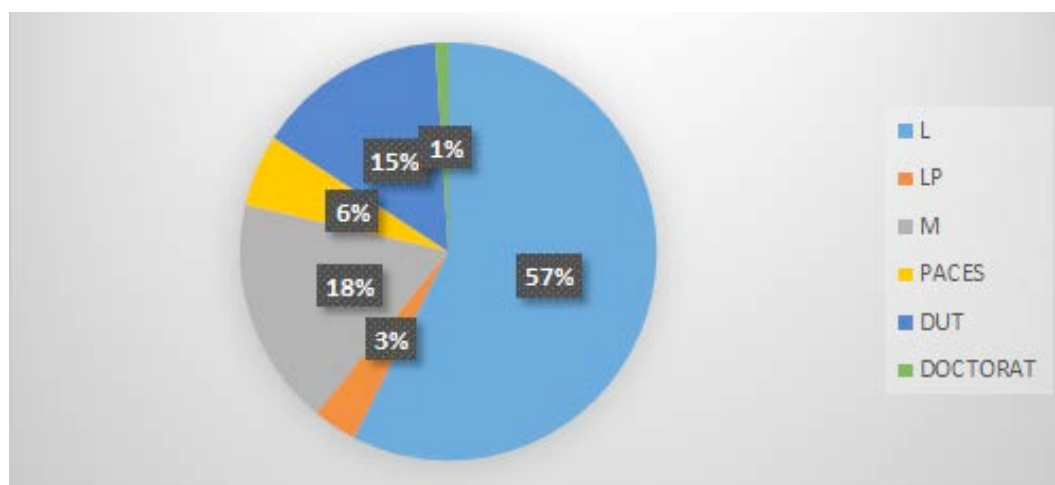


Figure 5 : Répartition des étudiants en situation de handicap par cursus année 2019-2020

L (Licences), LP (Licences Professionnalisantes), M (Masters 1et 2) PACES (Première année commune aux études de santé), DUT (Diplôme Universitaire de Technologies)

On note également que 81% de ces étudiants se trouvent en cursus de Licence (L), Licence Professionnalisante (LP), PACES (Première année commune aux études de santé), DUT (Diplôme Universitaire de Technologies), que 18% sont en Master (M) et qu'1% seulement d'entre eux arrive en doctorat. Le faible pourcentage de doctorants est sans doute un problème qui dépasse la seule situation du handicap. Cependant, un accent particulier doit être mis sur ce point pour encourager et accompagner les étudiants en situation de handicap dans la poursuite de travaux de thèse, ce qui leur permettrait de postuler à des postes d'enseignant chercheur. C'est pourquoi les thématiques abordées dans ce schéma directeur s'axent principalement sur les dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap. La formation des encadrants et une réflexion commune avec des étudiants ayant des troubles divers semble primordiale pour améliorer ces dispositifs.

2. Les personnels en situation de Handicap à l'uB entre 2012 et 2020.

Le taux d'emploi direct concernant les personnels a plus que doublé entre 2012 et 2019

Tableau 1 : Répartition des personnels uB, des agents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) et du taux d'emploi corrélé.

au 1 ^{er} janvier de l'année	Assiette Nombre d'agents rémunérés	Nombre Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)	Taux d'emploi direct
2012	2869	30	0.93 %
2013	2862	41	1.16 %
2014	2862	46	1.61 %
2015	2861	55	1.92 %
2016	2875	58	2.02 %
2017	2864	66	2.3 %
2018	2864	73	2.55 %
2019	2758	77	2.79 %

Le recensement au 1^{er} janvier 2020 se fera en mai 2021.

En janvier 2016, 58 agents soit 2,02 % personnes ont été recensés BOE à l'université de Bourgogne. Précisément, au 1^{er} janvier 2016, il y a 48 personnels BIATSS et 10 personnels enseignants. Au 1^{er} janvier 2019 nous recensons 77 personnes soit 2,79%, 66 personnels BIATSS et 11 enseignants-chercheurs. On constate essentiellement une augmentation des personnels BIATSS.

Une étude chiffrée devra être réalisée sur les personnels en situation de handicap : les postes occupés, les catégories, les mutations, le recrutement, les déclarations de RQTH en cours d'année et enfin sur les personnels travaillant pour les ESAT afin d'avoir une vision complète sur la situation de handicaps à l'université de Bourgogne.

Au regard de cette situation, deux voies doivent être empruntées en même temps.

Il faut favoriser le recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi du côté de l'ensemble du personnel.

Il faut créer les conditions humaines, matérielles, professionnelles et autres qui puissent faire tomber les barrières à une démarche de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. On constate en effet que des besoins peuvent être exprimés auprès de la correspondante handicap, sans donner lieu à une démarche de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Le jugement, même bienveillant peut être mal perçu dans ce contexte. D'où la nécessité, s'il était besoin de le rappeler, d'une politique et d'une culture d'inclusion qui doit aider à un changement de regards (regard des autres, regard sur les autres et regard sur soi-même).

Ces points seront développés dans le chapitre IV.2.a.

II. Accueillir des étudiants et des personnels ayant un problème de santé ou de Handicap à l'Université de Bourgogne

L'université de Bourgogne est depuis plus de 10 ans résolument inscrite dans une démarche volontariste et d'ouverture à l'égard des questions de handicap et d'égalité des chances pour tous. De nombreuses actions ont été menées afin d'accueillir dans les meilleures conditions les étudiants et les personnels en situation de handicap, temporaire ou définitif sur les six campus bourguignons de Bourgogne. Le souci de faire de l'université un espace et une structure handi-accueillante nourrit en continu une recherche d'amélioration des conditions d'accueil. Une sensibilisation dès le lycée et une procédure d'accueil personnalisée sont déjà en cours d'étude. L'effort est donc porté sur le cadre, le circuit et les acteurs de cet accueil.

1. L'Université de Bourgogne un campus Handi-accueillant

L'université de Bourgogne dispose d'un patrimoine immobilier de 67 bâtiments répartis sur six sites (Auxerre, Chalon sur Saône, Dijon, Le Creusot, Mâcon et Nevers). Ces bâtiments majoritairement établissements recevant du public, (ERP) totalisent 315 000 m² dont 50 % ont été construits entre les années 1950 à 1980.

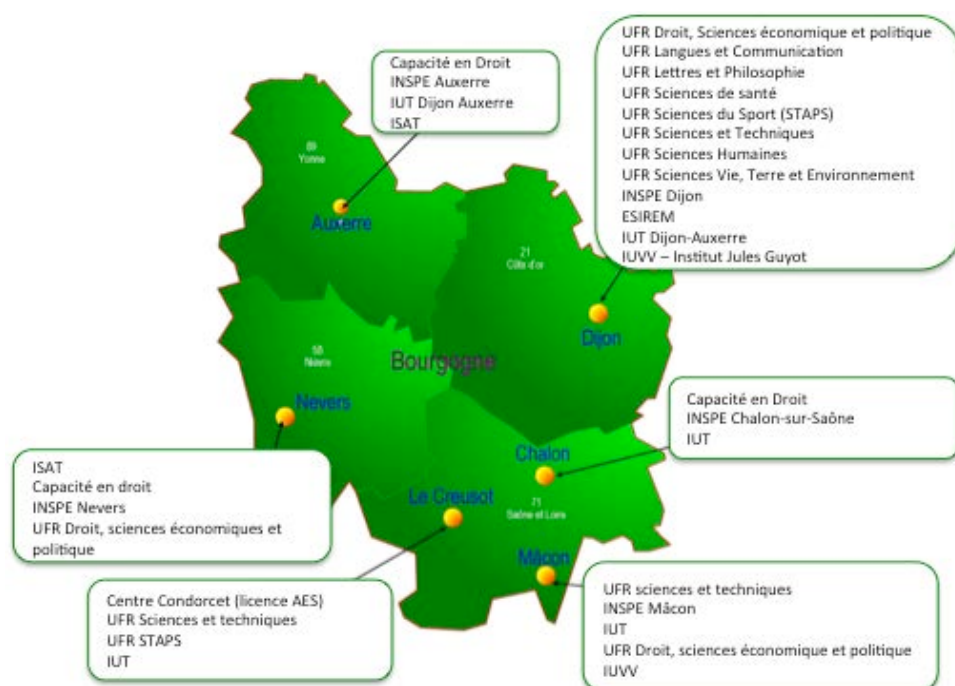


Figure 6 : Implantations des campus de l'université de Bourgogne et composantes

Les étudiants accueillis sur le campus universitaire de Dijon représentent environ 90% de l'effectif global (statistiques rentrée 2020).

Doté d'une surface de 80 hectares, le campus bénéficie d'une unité de lieu rare en France. Il est situé au cœur d'un ensemble qui regroupe tous les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation auxquels s'ajoutent les établissements de soins. Le campus de Dijon est desservi par trois arrêts de tramway qui le place à 10 minutes à peine du centre-ville et à 15 min de la gare SNCF.

Labellisé en 2009 « Campus innovant », transfiguré en 2015 par une opération d'amélioration des espaces extérieurs, le campus est aujourd'hui devenu un quartier à part entière de la métropole et un lieu cohérent dans lequel les circulations entre bâtiments sont aisées et l'accès aux services (hébergement, restauration, sports, loisirs et culture) adapté aux personnes en situation de handicap.

Tramway T1 – Arrêt Université



Pour améliorer l'accessibilité aux locaux et aux services, l'université de Bourgogne confie en 2009 au groupement SOCOTEC, VERITAS et APAVE la réalisation de diagnostics techniques d'accessibilité de tous ses bâtiments. Commence alors des opérations de maintenance financées par les crédits d'accessibilité et des fonds propres permettant la modernisation et la création d'ascenseurs, la création de rampes d'accès aux bâtiments et la mise en conformité de sanitaires dans différentes UFR.

Suite au diagnostic et en cohérence avec celui-ci, des travaux d'accessibilité ont été engagés de 2011 à 2013 pour un montant d'un million d'euros. La priorité a été donnée aux bâtiments les plus fréquentés (bibliothèques universitaires, grands amphithéâtres, bâtiment Droit-Lettres).

Cependant, au-delà des aménagements indispensables mais ciblés, l'université inscrit sa politique d'amélioration du cadre d'accueil des étudiants et du personnel dans une démarche globale et à long terme qui prend forme dans l'agenda d'accessibilité programmé.

a. L'Agenda d'accessibilité Programmé (Ad'AP) de l'uB

L'Ad'AP est un outil de stratégie patrimoniale de mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire pour amplifier après 2015 le mouvement initié par la loi de 2005 qui rend obligatoire la mise en accessibilité des ERP. Il a été mis en place par une ordonnance du 26 septembre 2014 dont le contenu a été précisé par un décret du 5 novembre suivant. L'université de Bourgogne a déposé le 25 septembre 2015 son agenda d'accessibilité Programmé (Ad'AP) en préfecture. Il a été approuvé le 2 décembre 2015 par le préfet de Région.

Le dossier Ad'AP uB porte sur 52 bâtiments totalisant 290 000 m² pour un investissement de près de 9 M€ sur une période de 9 années.

Les dépenses envisagées sont ventilées selon les différents postes de mise en accessibilité suivants :

Tableau 2 : Ventilation des dépenses au titre de l'Ad'AP uB

Préconisations de l'Ad'AP de l'université de Bourgogne	Montants en E
Amélioration des accès aux bâtiments et aménagements extérieurs	1 180 000,00
Amélioration de la signalisation extérieure	240 000,00
Amélioration des circulations intérieures	680 000,00
Traitement acoustiques des espaces intérieurs	130 000,00
Construction et modernisation d'ascenseurs	990 000,00
Renforcement des éclairages	160 000,00
Adaptation des mobiliers et des équipements	620 000,00
Mise en conformité des portes	1 830 000,00
Mise en accessibilité des sanitaires	2 180 000,00
Amélioration de la signalisation intérieure des circulations et des espaces	970 000,00
Total :	8 980 000,00

Le détail de la situation des établissements au regard des accessibilités en vigueur est disponible dans l'annexe 2.

Les améliorations préconisées visent à traiter les difficultés de déplacement rencontrées et à faciliter l'accès aux services aux personnes déficientes visuelles, auditives et cognitives dans la mesure du possible.

L'université de Bourgogne a donc élaboré un plan d'actions en identifiant les mises en accessibilité à réaliser dans les trois ans puis les années suivantes et en tenant compte des priorités et de ses possibilités budgétaires (fonds propres et dotations ministérielles). Le marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité de la première période de trois ans a été notifié le 4 juillet 2016.

Réalisations hors et selon l'agenda

Dès 2015, le campus dijonnais est accessible à 90% à la suite des travaux d'aménagement d'un montant de 200K€.

En 2016, la Maison des Sciences de l'Homme (MSH), la Salle Multiplex de Dijon, l'Institut Marey du Creusot (I3M) sont accessibles à tous.

Parallèlement, des travaux de mise en accessibilité des bâtiments Médecine B2 en 2015 pour 100 000 €, Droit-Lettres en 2016 pour 250 000 € et Chabot-Charny en 2018 pour 110 000 € ont été réalisés.

Entre 2016 et 2018, 12 bâtiments sont devenus accessibles à tous.

Situation actuelle et perspectives

En 2018 les travaux de mise en accessibilité ont été freinés en raison du PREF (Plan de retour à l'équilibre financier) que l'université de Bourgogne a du mettre en place. L'équilibre financier étant de nouveau stabilisé, de nouvelles perspectives sont envisagées dès 2021 avec la mise en accessibilité du rez de chaussée du bâtiment Sciences Gabriel, la restructuration de l'ESIREM avec mise en accessibilité et les aménagements des bâtiments Chabot Charny et Droit-Lettres (suite de l'opération de 2015).

Les mises en accessibilité de plusieurs bâtiments sont programmées de 2021 à 2023 dans le cadre des Plans de relance de l'Etat et de la région Bourgogne-Franche-Comté et lors d'opérations financées en fonds propres par l'université de Bourgogne : Médecine B2 (suite de l'opération de 2015), centre de



médecine préventive, serres universitaires, halle d'athlétisme, gymnase Sablé, bâtiment initial et bâtiment Mesures physiques au Creusot et bâtiment C à l'ISAT de Nevers.

Dans l'attente d'une relance globale de l'agenda d'accessibilité de l'Université, d'autres travaux sont initiés pour améliorer au mieux le cadre d'accueil des étudiants et du personnel en situation de handicap. Les nouvelles technologies sont aussi mises à profit pour faciliter l'appréhension de l'espace de notre vaste campus par les étudiants et personnels en situation de handicap. A cet effet, un *serious game* actuellement en cours de finalisation sera exploité aux fins de faciliter le repérage des différents locaux et services du campus.

b. Serious Game du campus dijonnais et plan interactif

Afin de mieux accueillir, informer et présenter le campus dijonnais aux étudiants et personnels universitaires, le service de Pédagogie Numérique et Ressources de l'université de Bourgogne est en cours de finalisation d'un serious game réalisé par Myriam Cabaret.

Un serious game est un outil utilisant les nouvelles technologies dans l'intention spécifique de faire passer un message de manière attractive. Cet outil a un but pédagogique, informatif, communicatif tout en ayant l'aspect ludique tiré du jeu vidéo classique ou utilisant la simulation.

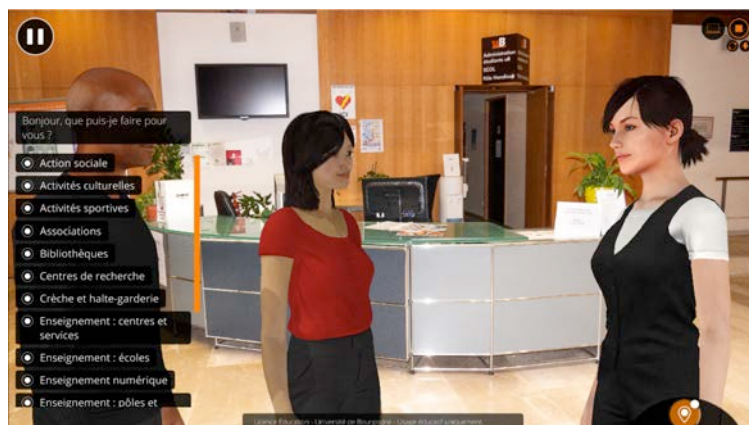
Le Serious Game de l'uB a pour objectifs de sensibiliser, d'informer les usagers et présenter le campus Dijonnais sous forme de différentes thématiques :

- Action sociale
- Activités culturelles
- Activités sportives
- Associations
- Bibliothèques
- Centres de recherche
- Crèche et halte-garderie
- Enseignement : centres et services
- Enseignement : écoles
- Enseignement numérique
- Enseignement : pôles et instituts
- Enseignement : salles
- Enseignement : UFR
- Hébergement, restauration, SSU, Services.

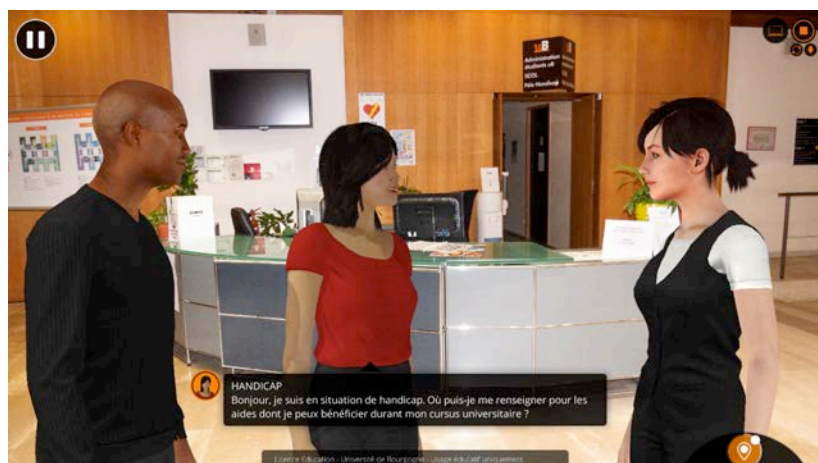
Ce serious game permet de découvrir les différents bâtiments du campus dijonnais et indique la façon de s'y rendre.

Le serious game met en scène des personnages sous forme de scènes interactives comportant des images, vidéos et fichiers audio. Tous les scénarios sont également sous-titrés pour les malentendants. Les vidéos permettent de se repérer sur le campus pour mieux comprendre et limiter ainsi toute forme de stress.

Nous envisageons d'ajouter aux différentes thématiques, un onglet spécifique au handicap afin de faciliter l'accueil des personnels et étudiants se trouvant dans cette situation. Pour ce faire, un personnage en fauteuil roulant sera inséré dans les différents scénarios. Ces derniers seront réalisés en collaboration avec des étudiants ou des personnels en situation de handicap afin de répondre spécifiquement aux différentes attentes. L'emplacement des places de parking, des rampes d'accès aux bâtiments ainsi qu'aux salles de cours et la localisation des ascenseurs pourront entre autres être expliqués et notifiés dans les scénarios pour les personnes à mobilité réduite ainsi que pour les malvoyants. Un exemple de scénario permettant la localisation de la Mission Handicap est déjà disponible.

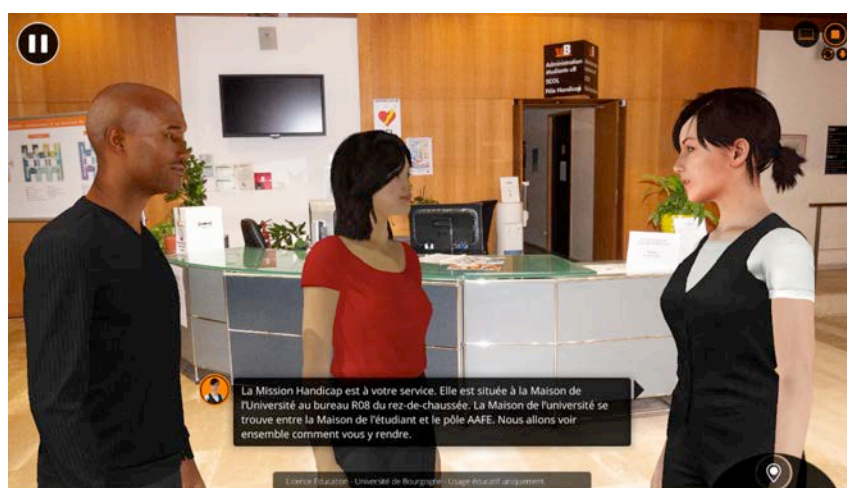


Voici quelques images de la vidéo actuelle concernant la Mission Handicap.



1. Question :
« Bonjour, je suis en situation de handicap. Où puis-je me renseigner pour les aides dont je peux bénéficier durant mon cursus universitaire ».

2. Réponse :
« La Mission Handicap est à votre service. Elle est située à la Maison de l'université au bureau R08 du rez-de-chaussée. La Mission de l'université se trouve entre la Maison de l'étudiant et le pôle AAFE. Nous allons voir ensemble comment vous y rendre ».



3. Explications et localisation sur plan du campus Dijonnais :

« Le bureau de la Mission Handicap est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30. Pour vous y rendre, vous pouvez emprunter le tramway T1 et descendre à l'arrêt Erasme ou prendre le bus L5 – arrêt Mansart ».



Un second projet de plan interactif sera proposé au service de Pédagogie Numérique et Ressources en collaboration avec la commission étudiante handicap afin de développer une application mobile permettant à chaque usager de se situer plus facilement dans le campus dijonnais en limitant ainsi toute

forme de stress. Des coordonnées satellites pourront également être ajoutées pour permettre à chacun de se retrouver au sein du campus.

Cette application évolutive permettra dès l'arrivée sur le campus de retrouver facilement un bâtiment d'enseignement, un amphithéâtre, une salle de cours ou de réunion, un bureau ainsi que les lieux de vie : restaurants universitaires, bibliothèques, Learning center, les différents bâtiments du CROUS et le SSU, avec indication des infrastructures dédiées aux personnes à mobilité réduite.



Maison de l'Université – Serious Game uB

c. Le CROUS de Bourgogne Franche Comté

Le service social du CROUS de Bourgogne Franche Comté accueille les étudiants en situation de handicap. Il a pour vocation de leur offrir un lieu dans lequel ils pourront trouver des renseignements et une aide pour l'organisation et le bon déroulement de leurs études.

Les assistants de service social interviennent, selon les besoins spécifiques exprimés par les étudiants, pour les demandes d'aménagements personnalisés dans les logements Crous.

Ils travaillent en partenariat avec les chargés de Mission Handicap dans les universités, avec la MDPH, avec les services de médecine préventive, et les établissements spécialisés.

Sur simple demande, le Crous de Bourgogne Franche-Comté propose des logements adaptés (chambre et studio) accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) sur les sites universitaires de Dijon, et du Creusot.

d. La salle adaptée de la bibliothèque Droit-Lettres et le Learning center

Un espace dédié dans la bibliothèque de Droit-Lettres

Une salle spécifique dotée d'un équipement numérique récent adapté et de mobilier respectant les normes ergonomiques est mise à disposition des étudiants en situation de handicap au rez-de-jardin de la bibliothèque Droit-Lettres (en face de l'ascenseur). Cette salle est équipée d'un écran géant, de quatre ordinateurs adaptés, de bureaux ergonomiques et d'un paravent phonique. Des casques anti-sons sont également disponibles afin de permettre aux étudiants de se déplacer dans les espaces de la bibliothèque en limitant ainsi tout stress lié aux bruits.

Grâce à l'application « Affluences », cette salle peut être facilement réservée en ligne. Cette salle est accessible tous les jours de la semaine de 8h30 à 22h et le samedi de 9h à 18h, hors pandémie.

Les personnels de la Mission Handicap proposent des ateliers de travail deux après midi par semaine (les mardis et jeudis) sur demande.

Cette salle facilite également le travail en groupe dans un cadre apaisant.

Nous notons toutefois la sous-utilisation de cette salle qui offre pourtant un confort de travail aux ESH, c'est pourquoi il sera nécessaire de communiquer davantage auprès des étudiants bénéficiaires.



Salle adaptée, BU Droit-Lettres, campus dijonnais

Bibliothèque adaptée dans le futur Learning center – rentrée universitaire 2021

Une nouvelle bibliothèque « augmentée » permettant d'accueillir jusqu'à 750 étudiants ouvrira ses portes en septembre 2021. Cette bibliothèque a entièrement été repensée pour offrir un accueil et une accessibilité aux ESH. Les rénovations architecturales ont permis d'améliorer l'accessibilité du bâtiment, l'intégralité du mobilier respecte les normes d'ergonomie afin qu'il soit utilisable par tout type de public et de personnels, dans une démarche inclusive. Pour les services, la bibliothèque proposera 10 salles de travail en groupe, réservables, un studio vidéo et l'accompagnement des utilisateurs, des salles de formations modulables en taille et en fonctionnalités. En fonction des besoins des ESH ce nouvel espace d'étude et de partage pourra acquérir des outils numériques dédiés.



Learning center –Campus de Dijon

Les Bibliothèques universitaires proposent de nombreuses formations dispensées par les personnels du Pôle documentation. Le catalogue des formations proposées se trouve dans l'annexe 3.

2. Renforcer le circuit d'information auprès des lycéens.

Le circuit d'information doit être renforcé et simplifié avant et après l'arrivée au sein de l'université.

Renforcer l'information auprès des lycéens avant l'entrée à l'université

L'entrée à l'université, devrait être une source d'épanouissement mais elle peut également être ressentie comme une épreuve stressante à laquelle les lycéens ne sont pas suffisamment préparés. En effet, l'objectif principal en terminal est de réussir le baccalauréat. Ce stress peut être amplifié pour les lycéens en situation de handicap ayant recouru à des aides spécifiques en fonction de leurs besoins.

L'adaptation rapide de l'étudiant est pourtant une des clés de la réussite de l'apprentissage et de l'intégration à l'environnement universitaire.

Pour découvrir ce nouvel environnement, son fonctionnement, les disciplines enseignées, mais également les services proposés, le sport, la culture et les actions pour accueil et accompagner les étudiants en situation de handicap un dispositif d'intégration en amont doit être mis en place.

Il faut donc informer pour rassurer et apaiser ; il faut aussi et surtout le faire afin de permettre à chaque étudiant (qu'il soit ou non en situation de handicap) d'être en situation de profiter pleinement de ses droits.

Avant inscription sur Parcours Sup, une première communication devra être faite dans les lycées et lors des journées portes ouvertes de l'uB. Puis lors de la rentrée universitaire une seconde communication devra être diffusée à tous les nouveaux arrivants.

Deux instruments pourront alors être mis à profit à ces occasions.

Le livret Handicap & études Supérieures

L'Université de Bourgogne a participé en 2020 à la création du livret Handicap & études Supérieures à destination des lycéens et des étudiants. Ce livret illustré et édité en août 2020 par l'APACHE (Association des Professionnels d'Accompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur) présente de façon ludique comment s'orienter sereinement et efficacement vers les études supérieures dès le lycée.



Le Guide de l'étudiant en situation de Handicap

Pour faciliter l'arrivée à l'université de Bourgogne, un guide de l'étudiant en situation de handicap sera disponible dès juin 2021 pour appréhender les différentes étapes des démarches à suivre lors de l'inscription dans un cursus à l'uB.

Ce guide synthétique détaillera également tous les aménagements et les aides pédagogiques adaptés auxquels bénéficient les étudiants en situation de handicap pour favoriser leur réussite universitaire. Il identifiera chaque service universitaire ou association impliqués dans l'inclusion des étudiants ayant un problème de santé ou de handicap (SSU, Mission Handicap, SUAPS, les assistantes sociales, le service de développement des ressources humaines, les relations internationales, l'AHSCuB), la MDPH et les différents services du CROUS.

Deux occasions se présenteront pour accompagner ces documents de moments d'échanges, d'écoute et d'information que nul livret, nul guide ne saura remplacer. Il y a le nouveau dispositif de Lycées-Université et la traditionnelle journée des portes ouvertes.

Dispositif « Lycées – Université »

Sous forme de tutorat ou intégré dans des UE transversales citoyennes, des binômes d'étudiants ou étudiants-enseignants issus de différentes disciplines iront à la rencontre des lycéens dans leurs établissements pour présenter l'uB à l'aide de supports numériques (diaporama, vidéo). Puis un temps

d'échange permettra de répondre aux questions des lycéens. Le Guide de l'étudiant en situation de handicap et le livret Handicap & études Supérieur pourront être distribués dans les établissements lors de ce moment d'information. Un calendrier sera à prévoir avec la vice-présidente déléguée en charge des licences et des masters.

Journée Portes Ouvertes

Fin janvier, l'uB ouvre les portes de tous ses sites afin que les lycéens et leurs familles visitent les campus et questionnent directement les enseignants et les étudiants. Lors de cette visite, qu'elle soit proposée en présentiel ou à distance, les visiteurs bénéficient de conseils relatifs au passage du lycée à la vie universitaire. La Mission Handicap et le SSU se mobilisent afin de répondre aux demandes des publics en situation de handicap ou empêchés temporairement. Dès 2022 le guide de l'étudiant en situation de handicap et le livret Handicap & études Supérieur seront distribués aux lycéens et à leurs familles lors de ce moment d'échange.

3. L'accueil des étudiants ayant un problème de santé ou de handicap

a. Informer dès l'inscription à l'uB des procédures d'accueil

Entre septembre et décembre 2020, 500 demandes d'aménagements d'études et examens ont été traitées soit pour des handicaps temporaires soit pour des handicaps définitifs. Cela ne représente qu'une partie des étudiants qui, à leur inscription en ligne, ont rempli la « fiche de situation étudiant handicapé » et donc qu'une partie des étudiants signalés sur Apogée comme en situation de handicap. Il est à penser soit que ces étudiants ne souhaitent pas d'aménagements particuliers, soit qu'ils ne sont pas suffisamment informés de la procédure.

Médecins et infirmières du SSU notent que dès les résultats du premier semestre certains étudiants de première année, n'ayant pas fait de demande d'aménagements alors qu'en situation de handicap, se retrouvent en échec scolaire et peuvent être amenés à décrocher, s'exclure ou être en détresse. De ce fait, le SSU étudiera avec les autres services concernés, la possibilité de modifier le dispositif des inscriptions à l'UB pour les étudiants en situation de handicap et de maladie.

Dès la rentrée universitaire 2021, un mail sera envoyé systématiquement à chaque étudiant inscrit avec un handicap temporaire ou définitif. Ce message rappellera succinctement l'importance de rencontrer un médecin du SSU pour évaluer les aides qui pourraient être mises en places et comment prendre rendez-vous. Pour éviter que ce message ne soit pas lu, il sera adapté à toutes les formes de troubles physiques, psychiques, cognitifs ou psychologiques.

Ces informations auront aussi l'intérêt de sonner comme un rappel d'éléments déjà révélés lors des échanges dans le cadre des journées portes ouvertes ou du dispositif « Lycées – Université ».

b. Comment préparer sereinement son entrée à l'université lorsque l'on a un problème de santé ou un handicap ?

Dès la validation d'inscription définitive à l'uB, les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements d'études et/ou d'examens doivent prendre contact avec le SSU et constituer un dossier médical.

Cependant, avant l'inscription définitive, l'équipe du SSU reste à la disposition des lycéens intéressés par une inscription uB et de leur famille pour répondre à toutes les questions concernant les aménagements et soins éventuels.

Le Service de Santé Universitaire (SSU)

Le SSU est aussi un centre de santé. Il a donc deux grands axes de travail : la mise en place d'actions de prévention et de santé publique et la dispensation de soins de premier recours (médicaux, infirmiers, etc.). Les missions du SSU sont précisées dans la circulaire n° 2020-050 du 14-02-2020. Parmi celles-ci, l'examen de santé proposé aux étudiants en situation de handicap permet une évaluation globale du besoin de santé de l'étudiant.



Par ailleurs, afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres candidats, les candidats aux examens ou concours de l'enseignement supérieur qui présentent un handicap bénéficient des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Ainsi, les professionnels de santé du SSU peuvent dépister au détour des examens de santé des étudiants qui auraient besoin d'entamer une démarche d'aménagement, informer les étudiants de la procédure de demande d'aménagement, les aider à la constitution du dossier de demande, orienter en cas de besoin les étudiants vers une prise en charge médicale ou para médicale (orthophoniste, psychiatre, autres médecins spécialiste), émettre un avis médical, proposer des aménagements...

L'équipe du SSU est constituée de :

- 4 médecins et 7 infirmiers(ères), dont une est spécifiquement détachée pour la mission « aménagement d'études et examens pour les étudiants en situation de handicap ou présentant des problèmes de santé », des psychologues, un médecin psychiatre....
- Tous les médecins sont actuellement désignés par la CDAPH (La CDAPH est une commission de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) chargée de répondre aux demandes faites par les personnes handicapées ou leurs représentants (cas des enfants mineurs) concernant leur reconnaissance et leurs droits.)

Le SSU travaille avec différents partenaires tant dans le cadre du soin que des aménagements : AREA (BAPU en projet), CMP, CHU, professionnels libéraux, CROUS, etc., et essaie de développer un lien avec les composantes afin d'adapter au mieux les « avis des médecins désignés par la CDAPH du SSU » dans le respect du secret médical.

Les RDV avec l'infirmière et le médecin nommé par la CDAPH permettent de faire le point sur la demande et les besoins de l'étudiant en situation de handicap ou de maladie, de l'informer, et de préconiser les aides et aménagements qui pourront être mis en place.

Il est à noter que les aides proposées pourront être différentes que celles précédemment accordées dans l'établissement secondaire.

L'expertise médicale au sein de l'université de Bourgogne reste confidentielle. De plus, le fait que l'étudiant en situation de handicap ou ayant des problèmes de santé ait informé l'équipe médicale et para médicale de sa situation de santé permet d'assurer une meilleure prise en charge médicale si nécessaire. Quoique très souvent majeurs, les étudiants souhaitent parfois que leur famille soit consultée.

Il est possible que l'étudiant n'ait connaissance de la procédure que durant l'année universitaire, ou qu'il ne la demande qu'après quelques mois de cours ou qu'un problème de santé se révèle. Dans ces différentes situations, la mise en œuvre de la procédure reste encore possible.

Suite aux recommandations du SSU et dans la mesure du possible, la Mission Handicap de l'université se chargera de mettre en place en accord avec la composante de référence les aides humaines et matériels préconisés. Selon la circulaire N° 2022-2020 du 27/12/2011 relative aux examens et concours dans l'enseignement supérieur, le service organisateur de l'examen et/ou concours, en l'occurrence la composante, doit permettre l'utilisation des aides techniques et humaines qui doivent être en cohérence avec celles utilisées par le candidat au cours de sa scolarité.

La Mission Handicap

En 2002, l'université de Bourgogne a créé la Mission Handicap, structure d'accueil et d'accompagnement des étudiants ayant un problème de santé ou de handicap (temporaire ou définitive). La Mission Handicap joue en outre un rôle de liaison avec l'ensemble des acteurs impliqués (MDPH, CROUS, les composantes, et le SSU). Cette structure dépend du Pôle Formation et Vie Universitaire. Elle est composée d'une chargée d'accueil, d'un secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) employés à plein temps, et de la responsable du service aux Étudiants du Pôle Formation et Vie Etudiante (PFVU). Intégrée au PFVU, ce positionnement de la Mission Handicap permet aux étudiants en situation de handicap de bénéficier d'actions spécifiques ou relevant du droit commun (accompagnement à l'orientation, à l'insertion, vie étudiante par exemple) dans une approche intégrée.

La Mission Handicap gère la subvention de l'Etat dédiée aux recrutements des étudiants accompagnateurs pour les missions de preneurs de notes, secrétaires d'examen, tuteurs pédagogiques ou numériques. Cette subvention révisée chaque année par le MESRI, est spécifiquement dédiée aux étudiants en situation de handicap en formation initiale. La Mission Handicap veille à l'établissement des contrats de travail des étudiants recrutés.

La Mission Handicap est également en charge d'une partie du matériel prêté aux ESH. L'achat de ces appareils (ordinateurs, loupes..) et logiciels est possible grâce à une convention avec la Caisse d'épargne qui offre 7000€/an à la Mission Handicap pour les ESH en formation initiale. Cette convention a permis de financer en partie la salle adaptée de la BU- Droit-Lettres. Les UFR ont également investi dans du matériel adapté.

Un inventaire et un carnet de suivi devront être réalisés pour recenser tous les matériels adaptés au sein de l'université de Bourgogne. Ils permettront également d'évaluer leur état, les besoins et les demandes. La recherche d'autres partenaires semble indispensable. Le conseil départemental et d'autres organismes locaux devront être sollicités pour anticiper les besoins.

Sur demande du SSU, de la composante de référence, des étudiants ou leurs familles, des **réunions pluridisciplinaires** sont organisées pour accueillir au mieux les étudiants selon la spécificité de leur handicap, dans leur parcours de formation comme sur le plan de la vie étudiante. Les réunions pluridisciplinaires réunissent, dans la majorité des cas, l'étudiant et sa famille, la Mission Handicap, le directeur des études de la filière de formation visée et le médecin du SSU et des médecins spécialistes si nécessaire.

c. Rentrée universitaire

Lors de la semaine de rentrée universitaire une communication encadrée par des étudiants tuteurs devra être réalisée afin de sensibiliser les nouveaux arrivants aux formes de discriminations, aux violences sexistes et sexuelles et au handicap. Les différents processus encadrés par la Mission Handicap seront présentés de façon inclusive.

d. L'association des étudiants en situation de handicap : AHSCuB

L'association **AHSCuB** (Association Handisport et Culture) a été créée en 2005 par des étudiants de la filière Activités Physiques Adaptées et Santé (APAS) de l'UFR STAPS pour rendre les activités sportives de l'université de Bourgogne accessibles à tous les étudiants, l'association ASCHUB a élargi son champ en 2010 aux événements culturels.



Association étudiante, l'AHSCuB a plusieurs objectifs :

- une meilleure intégration des étudiants et personnels en situation de handicap
- une sensibilisation de la communauté universitaire à la problématique du handicap
- l'accessibilité à tous des pratiques sportives, culturelles et de loisirs
- l'accès et l'accompagnement de l'enseignement supérieur pour tous

- l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

L'AHSCuB est partenaire du SUAPS pour de la journée mondiale du Handisport. Cette association propose des cours de langue des signes française en format numérique avec des « lives » pour toucher un maximum d'étudiant, des ateliers d'animation autour des troubles Dys et est en lien avec la métropole pour réfléchir sur les problèmes d'accessibilité de la ville de Dijon.

Nos objectifs sont de :

- mettre en valeur cette association et relayer leurs actions, souvent méconnus par les étudiants en situation de handicap, avec des supports de communication numérique (intranet de l'université de Bourgogne, Instagram et Facebook).
- impliquer cette association étudiante dans la future commission étudiante handicap
- proposer à l'AHSCuB de jouer un rôle dans le tutorat des nouveaux étudiants. Le principe repose sur l'encadrement d'un étudiant sans problème de santé par un étudiant en situation de handicap bénévole

4. L'accueil des personnels BOE ayant un problème de santé ou de handicap

Les personnels nouvellement recrutés ou ayant de l'ancienneté, ayant un problème de santé ou en situation de handicap temporaire ou définitif peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique s'ils le souhaitent.

- Tout d'abord, une visite auprès du **médecin de prévention** en toute confidentialité permettra de faire un bilan des besoins et de mobiliser rapidement si nécessaire la commission handicap notamment pour l'aménagement du poste. Le rôle de la commission handicap est décrit dans le chapitre III.3.a
- Un carnet de suivi sera également mis en place. Un premier entretien avec la **correspondante handicap** et la **responsable du service de Développement Ressources Humaines** permettra de définir les besoins d'accompagnement et de formation.

Un guide d'accueil et d'accompagnement des personnels sera également mis en place dès 2021.

Ce guide synthétique détaillera tous les aménagements et les aides adaptées dont bénéficient les personnels ayant un problème de santé ou de handicap pour favoriser leur adaptation universitaire. Il identifiera chaque service impliqué dans l'inclusion à l'université de Bourgogne.

Bilan des axes d'amélioration

II. Accueillir les étudiants et les personnels ayant un problème de santé ou de Handicap à l'Université de Bourgogne		
1. L'Université de Bourgogne, un campus Handi-accueillant		
Action	Pilote	Calendrier
<p>Programme Ad'AP de l'uB : Mise en accessibilité de plusieurs bâtiments dans le cadre des Plans de relance de l'Etat et de la région Bourgogne-Franche-Comté et lors d'opérations financées en fonds propres par l'université de Bourgogne : Médecine B2 (suite de l'opération de 2015), centre de médecine préventive, serres universitaires, halle d'athlétisme, gymnase Sablé, bâtiment initial et bâtiment Mesures physiques au Creusot et bâtiment C à l'ISAT de Nevers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle patrimoine • Direction Générale des Services • Pôle finances 	2023
<p>Serious Game de l'uB : Créer un onglet spécifique au handicap afin de faciliter l'accueil des personnels et étudiants en situation de handicap. Un personnage en fauteuil roulant sera inséré dans les différents scénarios relatifs à l'accessibilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Service Pédagogie Numérique et des Ressources • Chargés de Mission <i>Campus Inclusif, actions sociales et Handicap</i> 	Rentrée 2021/2022
<p>Plan interactif de l'uB : Développer une application mobile permettant à chaque usager de se situer plus facilement dans le campus dijonnais en limitant ainsi toute forme de stress.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Service Pédagogie Numérique et des Ressources • Chargés de Mission <i>Campus Inclusif, actions sociales et Handicap</i> 	Rentrée 2022/2023
<p>Salle adaptée BU-Droit lettres : Renforcement de la communication sur de cet espace dédié aux ESH car sous-utilisé. Communication autour de l'accessibilité de la nouvelle bibliothèque augmentée dans le futur Learnig center</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Service communication • Mission Handicap • BU 	2021
2. Renforcer l'information auprès des lycéens		
Action	Pilote	Calendrier
<p>Guide de l'Etudiant en situation de Handicap à l'uB : Création et diffusion lors des rencontres Lycées –uB, aux Journées Portes Ouvertes et à la rentrée universitaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Service de communication • Chargés de Mission <i>Campus Inclusif, actions sociales et Handicap</i> 	Rentrée 2021/2022
<p>Dispositif « Lycées- Université » : Rencontre avec les lycéens pour présenter l'uB et son campus Handi-accueillant. Distribution du guide de l'étudiant en situation de handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> • VP déléguée aux licences et Masters • Chargés de Mission <i>Campus Inclusif, actions sociales et Handicap</i> • La Mission Handicap 	Fin 2021
3. L'accueil des étudiants en situation de Handicap		
Action	Pilote	Calendrier
<p>Mettre en place les aides adaptées : Procédure simplifiée pour prendre rdv avec le SSU à la rentrée universitaire et évaluer les aides qui pourraient être mises en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> • SSU 	Rentrée 2021/2022
<p>Matériels adaptés : Inventorier tous les matériels et logiciel de l'uB (appartenant à la Mission Handicap ou aux UFR), mettre en</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Mission Handicap • Chargés de Mission <i>Campus Inclusif, actions</i> 	Fin 2021

place un carnet de suivi Rechercher de partenaires pour financer l'achat des matériels adaptés	<i>sociales et Handicap</i>	
Rentrée universitaire : Communication encadrée pour sensibiliser aux discriminations, aux violences et au Handicap, à toutes les promotions de première année de Licence	<ul style="list-style-type: none"> • VP déléguée aux licences et Masters • Chargés de Mission <i>Campus Inclusif, actions sociales et Handicap</i> • La Mission Handicap 	2021
AHSCuB : Valoriser cette association et relayer leurs actions avec des supports de communication numérique (intranet de l'université de Bourgogne, Instagram et Facebook). Impliquer cette association étudiante dans la future commission étudiante handicap Intégrer l'AHSCuB dans le tutorat des nouveaux étudiants. (encadrement d'un étudiant sans problème de santé par un étudiant en situation de handicap bénévole)	<ul style="list-style-type: none"> • AHSCuB • La Mission Handicap • Chargés de Mission <i>Campus Inclusif, actions sociales et Handicap</i> 	2021
4. L'accueil des personnels BOE en situation de Handicap		
Action	Pilote	Calendrier
Guide d'accueil et d'accompagnement des personnels en situation de Handicap à l'uB : création et diffusion. Ce guide détaillera tous les aménagements et les aides adaptées dont bénéficient les personnels ayant un problème de santé ou de handicap pour favoriser leur adaptation universitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Service de communication • Correspondante handicap • Chargés de Mission <i>Campus Inclusif, actions sociales et Handicap</i> 	2022

III. Accompagner pour favoriser l'inclusion des étudiants et des personnels ayant un problème de santé ou de Handicap à l'Université de Bourgogne

1. L'accompagnement des étudiants par les référents handicap

Les référents handicap de l'université de Bourgogne font le lien entre les étudiants en situation de handicap, les équipes de formation de sa composante et la Mission Handicap. Ils participent activement à la mise en œuvre de la politique handicap. De fait de la situation géographique éclatée de l'université de Bourgogne avec ces six sites l'accompagnement des étudiants doit être similaire c'est pourquoi il faut consolider le réseau des référents handicap.

Depuis 2017, un référent handicap a été nommé pour chaque composante mais de rares réunions et formations ont permis d'analyser leurs besoins, les difficultés rencontrées et les points d'amélioration qui pourraient être mise en place pour faciliter l'inclusion des étudiants en situation de handicap. C'est pourquoi dès 2021 dans chaque composante de l'Université de Bourgogne, un binôme constitué d'un référent enseignant et d'un référent administratif sera nommé et veillera à l'accueil, à la bonne mise en œuvre des aménagements et à l'inclusion des étudiants en situation de handicap suite aux recommandations du médecin du SSU et de la commission pluridisciplinaire.

a. Missions et ressources des référents handicap

Les missions des référents handicap

Dès la rentrée 2021, le binôme de référents handicap aura pour missions de :

- Se faire connaître auprès des étudiants de la composante en début d'année universitaire afin de s'identifier en tant que binôme référent handicap. Ils participeront aux réunions de rentrée pour informer sur la Mission Handicap, les dispositifs d'accompagnements proposés par l'établissement.
- Prendre contact avec chaque étudiant ayant demandé à la commission pluridisciplinaire de mettre en place l'aide adaptée afin de faire le point sur ses besoins, le déroulement, les conditions d'accès spécifiques et les modalités d'évaluation de sa formation.
- Informer les étudiants ayant un problème de santé ou de handicap sur les dispositifs d'accompagnement existants et les orienter vers la Mission Handicap qui informera sur toutes les possibilités et moyens que propose l'université pour veiller à leur inclusion.
- Informer les responsables administratifs et les membres de l'équipe enseignante des besoins spécifiques de chaque étudiant en situation de handicap en leur envoyant copie des notifications d'aménagements proposé par la commission pluridisciplinaire ou le SSU. A noter : la demande d'accompagnement procède toujours d'une démarche volontaire de l'étudiant et aucun aménagement ou renouvellement d'aménagement ne peut être mis en place sans instruction de la demande auprès du SSU et de la Mission Handicap.
- S'assurer de l'adhésion de l'équipe pédagogique et administrative dans la mise en œuvre des mesures de compensation prévues.
- Coordonner avec l'appui de la Mission Handicap la mise en place des aménagements d'études et/ou d'examen par un rôle d'interface entre les différents acteurs.
- Être un relai d'information et de sensibilisation auprès de l'équipe pédagogique et administrative de la composante.

- Aider la Mission Handicap à la constitution d'un vivier d'étudiants susceptibles de remplir les fonctions de preneur de notes, secrétaire d'examen, tuteur méthodologique, tuteur pédagogique et assistant vie d'études.
- Rester disponible pour accompagner les étudiants en situation de handicap temporaire ou définitif tout au long de l'année universitaire.

Les ressources des référents handicap

Les chargés de Mission Handicap accompagneront, avec le soutien de la Mission Handicap et le service développement des ressources humaines, chaque référent handicap dans sa formation et le développement de ses connaissances sur le handicap. La formation des référents handicap devra porter sur le cadre réglementaire, les dispositifs et moyens mobilisables par les étudiants, les personnes ressources et les missions des étudiants-tuteurs.

Ils inviteront tous les référents handicap de l'uB à suivre une réunion préparatoire afin d'anticiper la rentrée universitaire 2021 puis chaque année deux réunions annuelles auront lieu pour échanger avec les médecins et infirmier(e)s du SSU, la responsable du développement des ressources humaines, l'assistante sociale du CROUS UBFC, la Mission Handicap, les chargés de Mission Handicap et des référents handicap d'entreprises invités.

Des groupes de travail pourront avoir lieu sur les moyens techniques que propose l'uB avec des démonstrations (Robots Beams, logiciels spécifiques, etc.).

Chaque référent handicap pourra bénéficier, s'il le souhaite d'une formation spécifique afin d'assurer toutes les missions qui lui seront confiées.

Les référents handicap auront accès à l'inventaire des outils numériques ou techniques dont dispose l'uB.

La Mission Handicap relayera régulièrement des informations et ressources spécifiques par e-mail (actualité du handicap, événements organisés par l'Université) afin de les impliquer pleinement dans leurs missions.

Face à l'augmentation du nombre des étudiants se déclarant en situation de handicap, les référents devront recevoir une lettre de mission qui assurera la reconnaissance de leurs responsabilités. Cette responsabilité devra également être reconnue et inscrite dans la fiche de poste des référents non enseignants.

La liste des référents handicap 2019-2020 est disponible en annexe 4. Une nouvelle campagne débutera dès 2021 pour consolider cette liste avec un binôme et pour assurer la présence de référents au sein de toutes les UFR de tous les sites de l'université de Bourgogne.

b. Accompagnement administratif et adaptation pédagogique

Suite aux préconisations du médecin du SSU après entretien avec l'étudiant en situation de handicap temporaire ou définitif, plusieurs aides pédagogiques sont proposées à l'université de Bourgogne :

- **La prise de notes** par un autre étudiant de la même promotion procure des notes de cours de qualité sous format numérique.
- **Le tutorat** vise à développer l'acquisition de méthodes de travail et la reprise des contenus des cours.
- La mise en œuvre de toutes **aides techniques et technologiques de compensation** (agrandisseur basse vision, etc). Des partenariats développés avec des entreprises permettent de financer ces équipements. La Mission Handicap gère la mise à disposition des matériels. Depuis

2017, l'usage de robots (BEAM) permet aux étudiants de suivre les cours à distance mais d'être physiquement représenté par le robot dans la salle, ce qui favorise une interactivité plus complète dans la situation de cours sur site. Afin de compléter cette assistance, des casques de type webcam sont proposés aux étudiants

c. Assistance aux examens

L'assistance aux examens pourra être modulé en fonction des recommandations du SSU et de la commission pluridisciplinaire. Les référents handicap s'assureront de la bonne mise en œuvre de cet accompagnement :

- **Le temps majoré de composition** : ce temps majoré est le plus souvent un tiers temps supplémentaire mais il peut être défini tout autrement en fonction de la situation de handicap.
- **L'adaptation des sujets** d'examens pour les étudiants (par exemple, en situation de handicap visuel, agrandissement de la police, traduction en braille ; en situation de handicap auditif : substitution d'une épreuve de compréhension orale par une épreuve écrite)
- **Le secrétariat d'examen** : un secrétaire peut lire l'énoncé de l'épreuve et rédiger la copie sous la dictée de l'étudiant qui est empêché d'écrire du fait de son handicap.
- **Une salle à part** pour composer sans stress.

Soulignons aussi que, pour tenir compte des problèmes posés par l'organisation des examens dans les composantes, une démarche d'amélioration des processus a été mise en place (responsabilisation de l'étudiant pour la transmission des décisions d'aménagements, constitution d'un vivier de secrétaires d'examen, réflexion sur des temps et sujets distincts....)

En 2016, 117 étudiants ont bénéficié d'un temps majoré pour les examens.

Pour l'année 2019-2020, 343 étudiants ont bénéficié d'un temps majoré pour les examens. L'accompagnement spécifique a représenté 5775.50 heures (4936 heures de prises de notes, 353,50 heures de secrétariat d'examen, 376 heures de tutorat pédagogique et 110 heures de tutorat.

d. Création d'une commission dédiée aux étudiante en situation de Handicap

Un groupe de travail constitué de la Mission Handicap, des chargés de Mission Handicap, des médecins et infirmier(e)s du SSU, de l'association AHSCuB, des référents handicap, des représentants étudiants ayant des troubles divers (moteur, auditif, visuel, Dys, autisme, etc.) et de la vice-présidente étudiante sera formé pour avoir une réflexion globale sur le handicap Cette commission pourra :

- Impulser et proposer des actions concrètes du volet étudiant dans la stratégie handicap de l'établissement
- Optimiser l'accueil, l'information et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap en assurant la coordination entre les différents acteurs concernés
- Analyser les besoins en matériel des ESH et les priorités en matière d'accessibilité
- Contribuer à la rédaction du Guide d'accueil de l'ESH
- Contribuer à la formation et la communication de la communauté universitaire sur handicap

2. L'uB un campus Aspie Friendly

L'université de Bourgogne s'inscrit dans le programme national d'inclusion universitaire 2018-2028 pour les étudiants autistes sans déficience intellectuelle (généralement désignés comme porteurs du syndrome d'Asperger). L'objectif de ce programme est d'améliorer leur inclusion dans l'enseignement supérieur et les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle. De nombreux aménagements présentés ci-dessous seront utiles non seulement pour les étudiants avec TSA (Troubles du Spectre Autistique), mais aussi pour des étudiants porteurs de troubles psychiques ou pour tout autre étudiant particulièrement stressé par l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Dans ce programme différents axes sont à l'étude :

- Création d'une plateforme nationale de ressources et d'accompagnement
- Innovation pédagogique et numérique (adaptation des parcours, utilisation d'outils numériques pour faciliter l'apprentissage)
- Environnement de l'étudiant (formation et sensibilisation des enseignants, personnels et étudiants, logement)
- Préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur (repérage des personnes potentiellement concernées, plan de transition individuel)
- Partenariat avec des entreprises pour construire un parcours progressif d'insertion professionnelle
- Evaluation de l'impact par des équipes de recherche

Différents services de l'université de Bourgogne (la Mission Handicap, les relations internationales, le pôle patrimoine, le SSU) mais également le CROUS et l'association AHSCuB se sont associés pour mettre en place des aménagements adaptés aux étudiants atteints d'autisme sans déficience intellectuelle. En effet, limiter les stress visuels, auditifs, encourager le téléenseignement par exemple permet de réduire les échecs universitaires et les excursions. Le programme a pour but de favoriser le processus d'insertion pour une université inclusive.

Le Serious Game de l'Université de Bourgogne et le plan interactif avec les différents lieux de vie matérialisés seront des supports numériques rassurants et limitant les stress liés à la nouveauté et la compréhension géographique du campus de Dijon. Ils pourront s'étendre aux autres sites dès que possible.

Le guide du handicap sera créé pour la rentrée universitaire 2021 et les Journées Portes Ouvertes (JPO) 2022. Ce fascicule pédagogique avec des photos permettra aux étudiants avec des TSA de se projeter plus facilement à l'université, d'appréhender les différents lieux de vie (logement, cours, restauration, sport, bibliothèque, transport) et les différents services contribuant ainsi au programme ASPIE-FRIENDLY

Pour faciliter l'accompagnement des étudiants porteurs du syndrome d'Asperger, les services de l'université de Bourgogne mettront en place différentes actions détaillées ci-après. Elles seront réévaluées avec la commission étudiante handicap pour les améliorer et les adaptées chaque année.

Le jour de l'inscription universitaire :

- Prévoir une inscription administrative en ligne ou des files spéciales, avec des heures de rendez-vous dédiées, dans un lieu calme, une pièce pas trop grande et facile à repérer.
- Permettre aux parents ou accompagnants professionnels de venir et si besoin donner feutre et ardoise pour faciliter le dialogue s'il est difficile de verbaliser oralement en situation de stress.
- Faire une liste des fournitures scolaires « de base » à avoir et du « non scolaire » qui sera important (la carte DIVIA pour les transports en bus et tram, la carte de paiement, une valise...)
- Mettre en place une « visite guidée » avec des tuteurs des principaux lieux de vie pour permettre de s'imaginer et se projeter et diminuer le stress de la rentrée

Lors de la rentrée

- Un planning ludique avec la description d'une « journée type » ou d'une « semaine type » permettra d'imaginer comment s'organiser à l'université pour limiter les stress liés aux changements avec le lycée tout particulièrement si l'on vient de milieu rural.
- Un fascicule accessibilité de Dijon notamment la gare, le tram, les bus, le centre-ville, les environs de la fac et quelques idées de sorties « ASPIE-FRIENDLY » comme le parc de la Colombière pourra également être créé.
- Un étudiant accompagnateur ayant suivi une formation pourra faciliter la rentrée et apprendre calmement comment se repérer dans un lieu inconnu et une foule immense (qui est rapidement une situation complexe, angoissante et épuisante)
- L'application Serious Game de l'uB pourra être téléchargé et expliqué
- Développer des créneaux de sport « ASPIE FRIENDLY » en relation avec le SUAPS avec un enseignant sensibilisé

- La Mission Handicap reste à l'écoute des **intérêts spécifiques** de pouvoir les exprimer ; les **valoriser** et proposera des activités en lien avec ces intérêts sur le campus

Le logement au CROUS

- Privilégier les **chambres qui permettent l'indépendance du mode de vie** et évitent de croiser du monde (avec kitchenette et douche-toilettes par exemple).
- **Les studettes au calme et les « studios PMR » aux rez-de-chaussée de tous les bâtiments rénovés** pourront être spécifiquement fléchés pour les étudiants ayant des TSA.

Les salles adaptées de la bibliothèque universitaire Droit-Lettres et du Learning center

- Utiliser les salles spécialisées pour travailler au calme et faire une pause si besoin
- Permettre aux étudiants de se déplacer avec un **casque anti son**
- Accepter les **stim toys (objets anti-stress)** pour diminuer l'intensité du stress
- Aide d'un personnel dédié sur certains créneaux horaires

Des formations de sensibilisation au handicap et à l'autisme pour les personnels universitaires en lien avec ces étudiants (enseignants, référents handicap, assistants de prévention, scolarité) seront proposés dans le plan de formation 2022.

L'accompagnement des étudiants autistes et la contribution des étudiants autistes eux-mêmes seront valorisés à travers les UET "**Engagement culturel et solidaire des étudiants**"

Des aménagements spécifiques pourront être mis en place avec les enseignants et les référents handicaps pour faciliter les échanges durant les cours magistraux, les travaux dirigés ou pratiques. L'utilisation de robots Beam pourra également être mis en place en cas de stress intense.

Comme pour d'autres formes de handicap un système de notation sera prochainement proposé à la Vice-présidente déléguée aux licences et Masters pour limiter l'échec aux examens (notamment une dispense de certaines épreuves orales en face à face ou devant la classe).

3. L'accompagnement des personnels avec la commission handicap

a. La commission handicap

L'accompagnement des personnels en situation de handicap à l'université de Bourgogne s'appuie principalement sur une commission handicap et, en son sein, sur une approche pluridisciplinaire permettant une meilleure prise en compte des problématiques et ce, en toute confidentialité.

Depuis novembre 2015, une **commission handicap** a été mise en place à l'université de Bourgogne. Composée du médecin de prévention, de l'assistante des services sociaux, de la gestionnaire du service d'action sociale, d'une chargée de mission de Cap Emploi, de la direction des ressources humaines et de la correspondante handicap, cette commission se réunit une fois par mois. Elle effectue un suivi des préconisations médicales, centralisées par la correspondante handicap, instruit les nouvelles demandes puis suit les dossiers en cours.

Rôles des membres de la commission handicap :

Le **médecin de prévention** reçoit en amont, informe et conseille les agents lors des visites médicales. Elle effectue les études de poste, régulièrement avec Cap Emploi. C'est elle qui rédige les préconisations médicales par le biais des bulletins d'aptitude : besoin de matériel, aménagement des horaires, restrictions particulières (port de charge par exemple). Lorsque la situation médicale le nécessite, elle sensibilise les agents sur la mise en place d'une reconnaissance en Qualité de travailleur handicapé (RQTH). Elle les oriente vers l'assistante sociale des personnels et / ou Cap Emploi.

L'**assistante sociale** des personnels, soumise au secret professionnel, accompagne les agents pour des problématiques d'ordre personnel et professionnel. Elle permet de faire le lien entre vie personnelle et professionnelle et aide les agents à coordonner les deux. Dans le cadre de la commission handicap, elle accompagne les personnels, à leur demande, dans la constitution d'un dossier RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé) et la mise en place d'aménagement au domicile si besoin. Si elle accompagne les agents dans un autre cadre, elle peut, uniquement avec l'accord de l'agent, donner son avis et / ou des informations pouvant avoir une incidence sur l'aménagement de poste de travail de l'agent. Elle apporte une expertise sociale sur l'examen des situations.

La **gestionnaire du service action sociale** traite les demandes d'aménagement de poste de travail au niveau financier. Elle effectue les bons de commandes, paie les factures et gère le budget. Elle effectue les demandes de subvention auprès du Fonds d'Insertion pour les Personnels Handicapés de la Fonction Publique (FIPHFP). Elle centralise tous les documents nécessaires pour les demandes de financement et suit étape par étape le traitement du dossier en lien avec le FIPHFP.

Le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

La **chargée de mission de Cap Emploi**, ergonomiste de métier, a un rôle de terrain prépondérant. Elle effectue, avec le médecin de prévention les études de poste, aide à la rédaction des documents administratifs pour le FIPHFP (préconisations), accompagne les agents dans leurs démarches de reconnaissance auprès de la MDPH. Elle travaille en lien avec les fournisseurs de matériel

La **direction des ressources humaines** permet d'assurer le lien avec les autres acteurs du handicap si le dossier concerne une évolution professionnelle qui dépasse l'aménagement de poste.

La **correspondante handicap** accueille, informe et oriente les agents, et a un rôle de coordination. Elle a un rôle de liaison avec les services ressources humaines et avec les responsables administratifs pour le suivi des préconisations médicales. Elle accompagne les agents notamment dans les situations d'inaptitude à un poste, ou de reclassement professionnel. Parfois, il peut s'agir d'un souhait de rencontre, de l'expression d'une difficulté sans réelle demande de prise en charge d'une demande d'informations, notamment par rapport aux droits : temps partiel, mutation, retraite, et surtout, accès à la titularisation. Une plaque de la commission a été éditée, voir annexe 7.

Fonctionnement de la commission handicap

Lorsque le médecin de prévention préconise un aménagement de poste de travail en lien avec le handicap, une étude de poste est réalisée in situ pour évaluer correctement le besoin et envisager, en lien avec la personne, le matériel adapté : fauteuil, souris, clavier, porte-document, marchepieds ergonomiques sont les plus fréquemment nécessaires. Il y a également des demandes plus spécifiques (éclairage, logiciel de reconnaissance vocale, machine à dater électronique). Au-delà des aménagements matériels et numériques, quelques situations nécessitent la présence d'une auxiliaire de vie professionnelle (aide humaine).

La chargée de mission Cap Emploi intervient la plupart du temps sur place avec le fournisseur médical. Une fois le besoin identifié, le matériel est mis à disposition de l'agent pour une période d'essai ; à l'issue de celle-ci, la personne valide ou essaye de nouveaux matériels. La commande est ensuite passée puis une prise en charge est demandée auprès du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) par l'intermédiaire du portail.

En dix ans, on peut noter les dépenses liées à l'achat de matériel pour les personnes ayant un problème de santé ou de handicap ainsi que les subventions perçues par le FIPHFP (Figure 7).

Année	Budget alloué	Subvention perçue par le FIPHFP
2010	2 124,54 €	2 124,54 €
2011	858,07 €	858,07 €
2012	4 143,94 €	4 143,94 €
2013	13 171,79 €	13 171,79 €
2014	18 761,85 €	18 480,02 €
2015	32 366,30 €	27 040,89 €
2016	34 291,29 €	22 055,82 €
2017	28 764,30 €	5 340,35 €
2018	27 349,87 €	0 €
2019	12 777,78 €	9 670,45 €

Figure 7 : Evolution des dépenses consacrées à l'achat de matériel spécifique pour les personnels ainsi que les subventions perçues par le FIPHFP.

A noter : Depuis 2014, l'université a un reste à charge sur l'achat de matériel car le FIPHFP ne subventionne plus à 100 %. De plus, le montant pouvant être sollicité est de 40 000€ sur une année civile ; cette règle se substitue à la règle de 100.000€ sur 3 ans glissant actuellement en vigueur.

Au-delà des aménagements de poste matériels, l'ensemble des aides proposées au catalogue du FIPHFP peuvent être mobilisées. Ces aides sont détaillés sur le lien : <http://www.fiphfp.fr/Au-service-des-employeurs/Interventions-du-FIPHFP>.

b. Aider les personnels à retrouver leur emploi après une longue maladie

L'université de Bourgogne souhaite mettre en place un dispositif dédié à l'accompagnement des personnes ayant été éloignées un certain temps de leurs postes de travail.

Ainsi, l'assistante sociale des personnels, la psychologue du travail, le Service de développement des ressources humaines, des professeurs du SUAPS, le service de pédagogie numérique et les services du pôle ressources humaines proposent de travailler main dans la main pour faciliter la reprise de travail dans les meilleures conditions. Il s'agit d'un travail de collaboration ayant pour clef de voute la bienveillance envers la personne retrouvant son activité professionnelle en lui permettant de reprendre en douceur son activité. La MGEN (Mutuelle générale de l'Éducation nationale) est un partenaire qui accompagne financièrement les personnels de la fonction publique pour le retour à l'emploi (figure 8). La correspondante handicap assurera un travail de coordination entre les différents acteurs. Il s'agit d'accompagner la personne mais également les chefs de service et les équipes accueillantes.

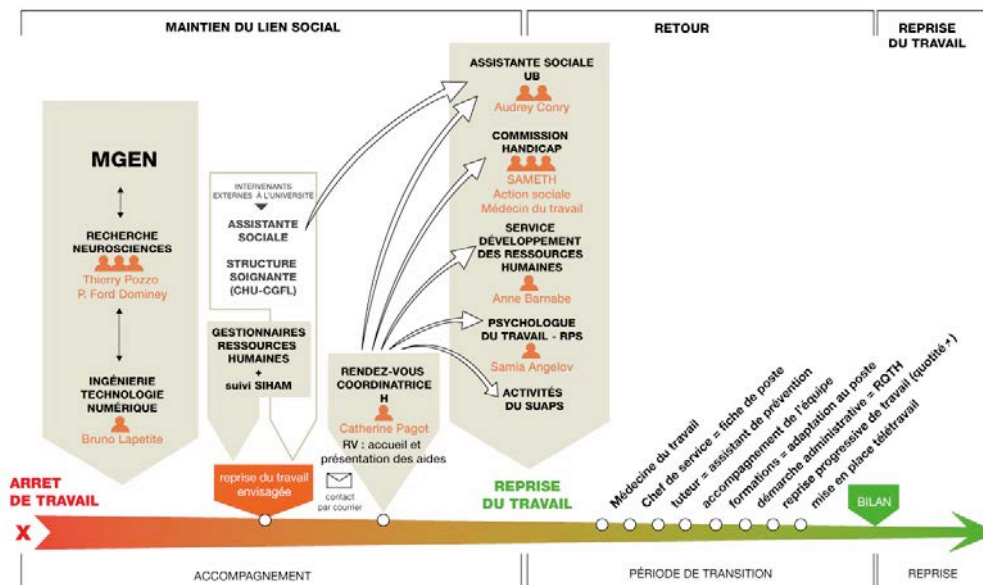


Figure 8 : Schéma d'accompagnement des personnels après une longue maladie pour retrouver leur emploi

L'idée essentielle au cœur du dispositif est de proposer « à la carte » ces accompagnements, en respectant avant tout le souhait de la personne. Il s'agit alors de « mettre à disposition » sans rien imposer.

Des actions cependant seront mises en place de façon systématique :

- la visite médicale de reprise auprès de médecin de prévention et le cas échéant un aménagement du poste de travail.
- l'élaboration de la fiche de poste, lors d'un rendez-vous de pré-reprise associant le chef de service, l'agent et la coordinatrice handicap.
- Un temps d'information organisé par le chef de service au sein de son équipe.

Ce dispositif trouve toute sa place au cœur du schéma directeur du handicap mais est également de façon plus générale une proposition d'accompagnement renforcé au cœur des Ressources Humaines (mobilisation concertée des acteurs de l'uB).

La commission handicap pourra être mobilisée, après visite de reprise auprès du médecin du travail, lorsque la personne reprend son travail pour aménager son poste si cela est nécessaire.

La coordinatrice (correspondante) handicap reçoit systématiquement la personne en amont de sa reprise d'activité pour un temps de parole, d'écoute, de définition des besoins, et oriente, en fonction de cela, la personne vers les différents professionnels (commission handicap pour un aménagement de poste, service de développement des RH pour des formations adaptées, l'assistante sociale, la psychologue du travail, etc.) Elle accompagne également le chef de service dans l'accueil de la personne ; parfois agent et chef de service ne se connaissent pas. Elle aide à redéfinir les missions, permet de favoriser les liens et, avec la psychologue du travail, anticipe les éventuels risques psychosociaux. Elle est en lien permanent avec les services de gestion des ressources humaines.

Située à l'interface de la vie privée et de la vie professionnelle des agents, **l'Assistante de Service Social des Personnels (ASP)** trouve toute sa place dans le dispositif de retour au travail après un arrêt long d'un agent. Elle exerce ses missions dans le respect et le cadre du secret professionnel.

Durant l'arrêt de travail, lorsque l'ASP est informée de celui-ci, elle se met à disposition des agents pour :

- Informer sur les droits liés à leurs problèmes de santé (droits liés à leur mutuelle, droits concernant arrêt long, impact budgétaire et solutions etc.)
- Accompagnement dans les différentes démarches administratives
- Orientation vers des partenaires adaptés si besoin
- Accompagnement de l'agent concernant les conséquences des problèmes de santé sur sa vie privée (impact budgétaire, vie familiale, nécessité de l'intervention d'aide à domicile)

Son rôle est multiple :

- Lien avec la correspondante handicap en vue de la mise en place du dispositif de retour au travail
- Lien avec l'assistante de service social du Centre hospitalier G-F LECLERC spécialisé en cancérologie (CGFL) pour les agents concernés
- Lien avec la psychologue du travail pour évaluation de l'impact de la reprise du travail au niveau professionnel (pour la personne et pour l'équipe)
- Evaluation des besoins des agents liés à la reprise d'une activité pour leur vie privée (exemple : nécessité d'une aide à domicile, besoin d'un réaménagement du logement en lien avec un problème de santé etc.) et accompagnement dans les démarches
- Evaluation de l'impact de la reprise de l'activité et des soucis de santé sur la vie familiale, et accompagnement si besoin
- Evaluation des droits sociaux de l'agent
- Accompagnement dans les démarches administratives si besoin

Elle ne peut imposer son intervention aux agents. Le consentement et l'implication de l'agent dans l'accompagnement sont indispensables.

Le lien entre l'ASP et l'assistante sociale des structures soignantes, par exemple le Centre hospitalier G-F LECLERC spécialisé en cancérologie.

Dans le cadre d'une coopération entre services sociaux, il peut être proposé aux agents pris en charge médicalement par le Centre G-F Leclerc, une intervention sociale combinée de l'assistante sociale des personnels et de l'assistante sociale hospitalière.

Une évaluation de la situation sociale est produite sur la base des regards complémentaires en termes d'expertise du milieu de travail et d'expertise des problématiques sociales induites par le cancer.

Avec l'accord des agents qui le désirent, des entretiens sociaux en binôme seront proposés afin de produire une analyse et un plan d'aide partagé.

Les rencontres tripartites feront l'objet d'un écrit destiné à l'agent lui rendant compte des préconisations établies collégalement.

Une évaluation de la plus-value apportée aux agents sera produite à échéance pour faire perdurer la synergie des acteurs.

La psychologue du travail propose un accompagnement individuel aux agents concernés par un arrêt de travail plus ou moins long.

Elle travaille avec l'accord de l'agent en étroite collaboration avec l'assistante sociale, la correspondante handicap, le pôle RH, l'encadrement, le médecin du travail...

Dans le cadre des situations de transition professionnelle (changement de poste, reconversion, retour à l'emploi), le psychologue du travail peut :

- Proposer un espace d'écoute centré sur les questions de travail,
- co-construire avec le salarié un diagnostic de sa situation de travail,
- Explorer avec le salarié les voies de dégagement et de résolution des difficultés rencontrées,
- Recenser avec lui les ressources à mobiliser.

Par ailleurs, l'entretien peut se réaliser au domicile de l'agent, au bureau de la psychologue pendant son arrêt de travail ou non.

La psychologue du travail agit aux trois niveaux de la prévention : primaire, secondaire et tertiaire.

Ainsi, la psychologue du travail dans le respect du code de déontologie :

- conduit des interventions auprès des équipes de travail en difficulté (conflit, problème organisationnel, de management)
- propose des médiations,
- conseille du pôle RH et de l'encadrement et du correspondant handicap,
- participe à des groupes de travail et à des actions de sensibilisation à la prévention des risques.

Accompagner en amont et anticiper le retour à l'emploi d'un agent participe à la prévention des RPS, c'est pourquoi ce dispositif est indispensable.

Le service de développement des ressources humaines

Le service accompagne les agents et les services dans leurs projets d'évolution ou d'adaptation en conjuguant les besoins en compétences et les parcours personnels. À ce titre le service de développement des ressources humaines peut proposer la mise en œuvre d'une période de transition.

La période de transition est une convention qui fixe les modalités d'accompagnement de l'agent à son retour d'un congé maladie de longue durée. Cette convention, signée entre l'agent, son service de rattachement et le service de développement des ressources humaines peut comprendre des formations en présentiel ou à distance, du tutorat, du mentorat, des stages d'immersion qui vont se dérouler sur une période qui peut aller jusqu'à 1 an.

La période de transition fait l'objet d'une analyse préalable des besoins par le service de développement des ressources humaines au cours d'un entretien avec l'agent puis d'un entretien avec son cadre de proximité et d'une évaluation de fin de période.

Les autres services du pôle RH : BIATSS, SPE et le service de prospective et qualité

Les acteurs de ce dispositif d'accompagnement pour le retour à l'emploi et en particulier la correspondante handicap ont besoin de prendre connaissance des situations des personnes en difficulté (multiplication de congés maladie) pour anticiper le retour des personnels ayant un problème de santé.

Plusieurs outils indicateurs peuvent être utilisés:

- un tableau de suivi des comités médicaux qui sera alimenté par les gestionnaires RH, et les gestionnaires eux-mêmes qui peuvent signaler des situations
- Un outil de requête construit conjointement par le SPQRH et la DNUM qui permet d'avoir un relevé des absences ; requêtes qui seront régulièrement faite par la correspondante handicap.
- Les chefs de service de proximité signalant des absences prolongées ; la question du « à partir de quand » reste à définir, mais le cas par cas semble opportun.

c. Reclassement professionnel des personnels

L'université de bourgogne doit accompagner la reconversion

Problématique : le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) finance ces aides mais il existe un reste à charge d'un tiers pour l'employeur ; par ailleurs, seules les heures où aidé et aidant sont présents simultanément sont prises en charge, ce qui pose le problème des congés, arrêts maladie ou congés de formation, qui réduisent parfois de façon drastique la prise en charge financière. Il est donc indispensable, dans le cadre de ce schéma directeur de revoir nos pratiques et d'envisager d'autres perspectives.

Difficultés rencontrées, améliorations nécessaires :

Le manque de postes

- Les ressources humaines (RH), en lien avec les services de gestion des personnels, assurent l'accompagnement des demandes de reconversion. L'uB est sous-encadrée en poste BIATSS et le mouvement interne ne semble pas être la solution. Il faudrait pouvoir réserver quelques emplois pour les situations de reconversion mais cela à un coût.
- Le service de développement des RH est à la disposition d'un agent qui le sollicite pour suivre une formation

L'accompagnement dans les services sur un nouveau poste nécessitera la présence de tuteur, d'assistant de prévention si nécessaire et de matériel adapté au handicap.

4. Encourager la mobilité internationale avec Erasmus + et l'Université Européenne Forthem

L'université de Bourgogne est membre fondateur de l'Alliance FORTHEM dans le cadre du programme Erasmus+ « Universités européennes », avec ses six universités partenaires :



- l'université de Jyväskylä en Finlande,
- l'université de Lettonie à Riga,
- l'université Johannes Gutenberg de Mayence en Allemagne,
- l'université d'Opole en Pologne,
- l'université de Palerme en Italie,
- l'université de Valence en Espagne.

Universités européennes – ALLIANCE FORTHEM

FORTHEM (Fostering Outreach within European Regions, Transnational Higher Education and Mobility) a été créé pour les étudiants : FOR-THEM (pour eux).

L'initiative « Universités Européennes » mise en place et soutenue par la Commission Européenne, vise à développer et à faciliter la coopération interuniversitaire en matière d'enseignement, de recherche et d'engagement sociétal, notamment en permettant de nouvelles formes de mobilité et de collaboration virtuelle au sein d'un grand « campus européen ». FORTHEM fait partie des 17 premières alliances sélectionnées et financées dans le cadre du programme Erasmus+. Ce projet pilote, suivi de près par la Commission et le MESRI, se destine à l'ensemble de la communauté universitaire et à ses partenaires socio-économiques régionaux.

L'association ESN InsiDijon s'implique également à l'arrivée d'un étudiant étranger en situation de handicap. Avec l'appui de l'alliance FORTHEM, cette association étudiante organise en 2021 une semaine dédiée à l'étude des barrières à la mobilité internationale pour des personnes en situation de handicap. Elle réunira à l'uB une quarantaine de participants en provenance des 7 universités FORTHEM et donne priorité aux participants qui sont eux-mêmes en situation de handicap.



Mobilités, collaborations virtuelles et stages à l'étranger :

- De nouvelles formes de mobilité étudiante sont proposées par FORTHEM. Les « mobilités courtes » individuelles ou collectives durent une ou deux semaines : inférieures aux 3 mois des échanges Erasmus+ classiques et totalement financées par l'alliance, elles visent à démocratiser la mobilité physique au sein de l'alliance.
- Des stages en entreprise, à l'école ou à l'université sont proposés au sein de l'alliance à tous ses étudiants.
- Le Campus FORTHEM, un programme de mobilité semestrielle organisé tour à tour par les universités partenaires rassemble une soixantaine d'étudiants de toutes les universités de l'alliance, autour d'un thème lié à un défi sociétal. Le campus FORTHEM offre un cadre structuré qui vise à encourager même les étudiants les plus hésitants à passer du temps à l'étranger. Le premier Campus FORTHEM sera organisé au semestre d'automne 2021/2022 à l'Université de Bourgogne autour du thème "Aliments et alimentation".
- Des cours partagés qui réunissent des groupes d'étudiants de pays différents ou encore des projets tutorés internationaux constituent également de nouvelles possibilités de collaboration en ligne, permettant à des étudiants qui ne peuvent ou ne souhaitent pas voyager de vivre eux aussi une expérience de collaboration ou de travail en équipe internationale (internationalisation at home). Des solutions techniques de médiation linguistique les aident à surmonter les barrières de la langue.

Bien évidemment, toutes ces activités sont accessibles aux étudiants et personnels souffrant de handicap, une attention particulière est portée par l'alliance sur l'égalité des chances et d'accès à tous ces dispositifs.

L'engagement civique est aussi l'une des priorités de FORTHEM. Toute action en faveur du handicap sera mise en exergue. D'ici à 2022, FORTHEM aura renforcé ses activités de sensibilisation sur les grandes questions sociétales et sur l'engagement civique, proposant aux étudiants des activités de formation et de participation pour acquérir des compétences en matière de volontariat et d'accompagnement.

Au sein du programme de l'Alliance, un volet est dédié à des « labs », 7 laboratoires virtuels ou think-tanks dédiés à des sujets permettant à des chercheurs, des étudiants et à leurs partenaires socio-économiques de répondre à de grands enjeux sociétaux. Ces 7 labs traitent des défis suivants : « aliments, alimentaire, alimentation », « climat et ressources », « diversité et migrations », « multilinguisme à l'école et à l'université », « résilience, qualité de vie et changements démographiques », « transformation numérique » et « vivre l'Europe ». Plus spécifiquement, le lab « Résilience, qualité de vie et changements démographiques » contribuera à la recherche sur la situation du handicap en milieu scolaire et professionnel. Un appel à projets ouvert en continu vise à soutenir des actions de recherche ou des mobilités dans tous ces domaines.

L'alliance FORTHEM a des objectifs très ambitieux en matière de mobilité et de collaboration internationale. En 2022, 30% des membres de l'alliance auront eu l'occasion de participer à une mobilité physique, hybride ou virtuelle, à travers la multiplication des accords Erasmus+ et les nouvelles formes de collaboration mises en place.

Ce développement s'accompagne d'une simplification et d'une harmonisation des procédures administratives liées à la mobilité. Les établissements partenaires travaillent ensemble pour rendre aussi faciles que possibles les démarches à effectuer, tout en assurant un soutien et un suivi administratifs. Cela passe notamment par la dématérialisation des procédures à travers l'adoption de la carte d'étudiant européenne et l'initiative « Erasmus sans papier ».

Toutes ces activités sont accessibles aux étudiants et personnels en situation de handicap, une attention particulière étant portée par l'alliance sur l'égalité des chances et d'accès à tous ces dispositifs.

5. L'accessibilité numérique et les robots de téléprésence Beam

Le Service de Pédagogie Numérique de l'université de Bourgogne est particulièrement impliqué dans la mise à disposition d'outils et de contenus permettant de favoriser l'accessibilité numérique aux étudiants ou aux personnels en situation de handicap permanent, temporaire ou de situationnel.

a. L'accessibilité numérique

Depuis 2019, l'université de Bourgogne a mis à disposition de tous les étudiants et personnels l'accessibilité gratuite à la plateforme collaborative Office 365. Afin de donner l'accès aux contenus numériques pour tous les usagers en situation de handicap des formations en ligne sont accessibles sur la plateforme de l'université de Bourgogne. Une formation spécifique a été dispensée en janvier 2021 pour créer du contenu inclusif. Une vidéo présente toutes les fonctionnalités disponibles dans les outils mis à disposition. Cette formation est principalement à destination des enseignants et accompagnants afin que les documents numériques soient accessibles à tous. En effet de nombreux outils permettent de répondre à des besoins spécifiques. Le personnel du service de la Pédagogie Numérique accompagne les utilisateurs au quotidien.



Figure 8 : Fonctionnalités d'Office 365

Cette formation devra être diffusée à tous les enseignants et accompagnants afin que tous les enseignements ou documents puissent être rendus accessibles à tous les usagers.

Depuis 2020 l'université de Bourgogne propose également des ordinateurs en prêt et des clés internet 4G pour les étudiants en précarité numérique.

b. Les Robots de téléprésence Beam

Depuis la rentrée 2016, le Service de Pédagogie Numérique de l'université de Bourgogne développe des expérimentations en robotique de téléprésence.



Le robot de téléprésence prénommé « Beam », distribué par la société lyonnaise Awabot qui collabore à son évolution, permet d'interagir à distance en toute autonomie. Les publics visés sont principalement les étudiants en situation de handicap mais pas uniquement. La robotique de téléprésence, dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur et la recherche et de la culture peut rendre des services de bien d'autres manières.

Les déclinaisons sont diverses :

- Handicap : par exemple, un(e) étudiant(e) peut utiliser le robot à domicile et ainsi assister aux cours en amphithéâtre comme tout étudiant valide. L'immersion est réelle et les expériences montrent que l'étudiant, même chez lui, est perçu comme tous les autres étudiants en pouvant notamment interroger l'enseignant ;
- Santé : un étudiant ou personnel malade, hospitalisé peut également utiliser la robotique de téléprésence ;
- Communication : un établissement peut, par la robotique de téléprésence, être présent sur un salon, un évènement et assister à celui-ci comme tout un chacun ;
- Accès à la culture : les musées peuvent proposer des visites à distance et également ajouter du contenu supplémentaire via le robot ;
- Recherche : un enseignant-chercheur peut continuer à travailler avec son équipe de laboratoire en cas de déplacement prolongé à l'international.
- Journées portes ouvertes : le robot permet une intégration à des cours de façon réaliste

L'université de Bourgogne a utilisé la robotique de téléprésence via un robot Beam pour accueillir en **septembre 2016 Cédric VILLANI**, médaille Fields de mathématiques et député.



Cédric VILLANI et un robot Beam



Alaïs et un robot Beam

Suite à cette première expérimentation réussie, l'université a décidé de mener une expérimentation à destination des étudiants en situation de handicap moteur en consacrant un robot Beam à une étudiante de Master 1 de Psychologie. Alaïs a utilisé un robot pendant 25% environ de son temps de cours de l'année universitaire 2017-2018. Cela lui a permis de suivre ses études de manière beaucoup plus confortable. Alaïs a intégré, pour son stage terminal de son master 2, un laboratoire de l'université (UMR uB INSERM 1093 CAPS (Cognition, Action et Plasticité Sensorimotrice - Thierry POZZO)) sur les interactions sociales homme/robot.

A la rentrée de janvier 2019, l'université a mis **8 robots Beam à disposition de ses étudiants** après avis du médecin du SSU. Les Services Pédagogie Numérique et Ressources (PNR) en lien avec la Mission Handicap forment l'accompagnateur de l'étudiant et l'étudiant ayant des problèmes de santé ou de handicap pour utiliser le robot.

Suite à un appel à projet ministériel, nous espérons acquérir **14 robots supplémentaires** d'ici 2022.

En termes de perspective et après expérimentations, l'utilisation du robot de téléprésence pourra être envisagée dès 2021 :

- pour les étudiants afin de pouvoir passer leurs examens en ligne ;
- pour les personnels ayant un problème de santé ou de handicap ou en situation de retour à l'emploi.

Une technologie de casque de téléprésence sera également testée cette année pour aider un étudiant à suivre des cours à l'IUVV.

La téléprésence ou comment maintenir le lien social pendant l'arrêt de travail.

La télérobotique devrait permettre à une personne en arrêt de travail pour des raisons de santé de reprendre progressivement son travail avant de quitter physiquement son domicile ou l'hôpital. L'avantage de la téléprésence est que cela permettra à la personne de continuer à interagir avec ses collègues et de maintenir un lien social avec eux. L'utilisation des robots Beam faciliterait ainsi le retour à l'activité en limitant les stress.

Nous notons toutefois qu'il existe trois sources potentielles de difficultés pour le sujet.

1. En raison de l'interface non naturelle (avec un robot), le sujet peut rencontrer des problèmes pour établir une interaction sociale normale avec des collègues (et / ou de nouvelles personnes) .Le robot peut être gênant pour les gens et difficile à comprendre. Alors bien qu'il soit présent avec le robot, le sujet peut rencontrer des difficultés pour établir des interactions pertinentes.
2. En raison de la charge cognitive liée à l'utilisation du robot, perçu à travers celui-ci, le sujet peut éprouver des difficultés à se souvenir des personnes avec lesquelles il interagit et de l'expérience qu'il a partagée avec cette personne dans le passé. Cela peut introduire de graves limitations dans la qualité de l'interaction.
3. En raison de l'interface non naturelle, la personne peut devenir spatialement désorientée, oublier où elle se trouve, oublier comment retourner à un emplacement précédent. Pour le sujet, être physiquement présent dans un environnement distant peut introduire des conflits de perception qui augmentent la charge cognitive.
4. L'utilisation du robot Beam ne saurait avoir lieu sans une autorisation de reprise du travail car une personne en arrêt maladie ne peut légalement pas travailler.

Afin de limiter ces facteurs une analyse pluridisciplinaire est nécessaire pour proposer des solutions concrètes. **Le Service de Pédagogie Numérique de l'université de Bourgogne souhaiterait** pour valider ces expériences :

1. Pouvoir interroger les utilisateurs du système avant, au début et après l'utilisation du robot. Nous aimerions obtenir leurs commentaires afin de développer les trois niveaux de l'interface.
2. Etudier les interactions des utilisateurs dans différentes situations, notamment: suivre une personne dans un couloir, naviguer seul vers un lieu connu, rencontrer un collègue, rencontrer une nouvelle personne, rejoindre une réunion en cours avec plusieurs personnes, rejoindre un groupe avant une réunion a commencé et bavarder, intervenant dans une réunion avec plusieurs personnes.
3. Analyser les effets des conflits perceptuels / moteurs entre la présence dans leur environnement local (domestique) et dans un environnement distant. Cela peut avoir des effets sur les représentations de schémas corporels qui doivent être pris en compte.

Il est probable que pour que l'expérience des télérobots fonctionne, les personnes éloignées doivent avoir un premier compte rendu et une explication du fonctionnement de l'interaction. Il est probable que ce serait une bonne idée de faire une courte vidéo montrant une personne chez elle, le télérobot dans un bureau, en interaction avec des collègues. De cette manière, les nouveaux utilisateurs des sites distants verraient comment le système fonctionne.

Assistant intelligent pour la télérobotique

Sur la base de l'analyse de ces expériences, le service de pédagogie numérique développera dès 2021 les trois composants suivants :

Interface intentionnelle : Il est important que la personne ait le sentiment d'être bien perçue comme telle dans un environnement lointain. L'interaction doit être centrée sur l'utilisateur et non sur le robot. Ceci impliquera:

- La mise en œuvre des signaux de communication du comportement humain dans la plateforme de robot et de les regrouper en plusieurs catégories (par exemple, approche active, approche passive, en interaction s'engager, se désengager, se livrer à l'attention conjointe, l'intention du signal de manipuler un objet)
- Concevoir une interface qui traduira les intentions les plus complexes de l'utilisateur en simples pressions sur une interface, qui les traduira à son tour en signaux sociaux complexes dans le comportement du robot

Mémoires épisodiques : Nous voulons fournir un « assistant intelligent symbiotique ». Pour aider la personne à être au plus haut niveau d'expression de ses capacités lorsqu'elle interagit avec ses collègues de travail. Ce sera un assistant de mémoire qui rappelle automatiquement à la personne ce qu'elle a dit et fait avec une personne ou un groupe donné dans le passé, quels sont ses objectifs, où elle en est dans la réalisation de ses objectifs.

Cognition spatiale : La personne naviguera dans un environnement familier ou inconnu. L'assistant de mémoire spatiale gardera une trace de l'orientation de la personne afin de lui permettre de revenir d'où elle vient, et de naviguer facilement vers de nouveaux emplacements. Il est essentiel que ce ne soit pas un « pilote automatique » car il est très important pour la personne de sentir qu'elle a le contrôle et le libre arbitre voulus. Ce composant tiendra également compte du maintien d'une représentation du schéma de corps cohérent.

Note relative à la confidentialité : les utilisateurs peuvent être dans une situation de douleur ou d'inconfort et ne pas vouloir être vus. Il devrait y avoir un moyen facile pour eux d'afficher une image d'eux-mêmes sur l'écran (ou, idéalement, un avatar d'eux-mêmes). Le fait d'être perçu comme un robot et de le voir dans l'expression des autres est difficile pour le sujet. Dans les petits rassemblements, il peut exister une « peur d'intervenir », liée à l'anxiété de ne pas être entendu, de ne pas être vu.

6. Les UE transversales Handi-citoyennes

Depuis 13 ans l'université propose diverses unités d'enseignement (UE) transversales permettant entre autres aux étudiants de Licence 1 à Master 2 de s'investir et de valoriser leur engagement citoyen et ce quelle que soit leur filière (hors santé). Comme pour toutes les UE transversales, l'obtention d'une UE transversale Engagement ne peut baisser la moyenne générale de l'étudiant, mais seulement lui rapporter des points supplémentaires en cas de validation.

Les UET s'inscrivent dans le projet RITM- BFC (Réussir – Innover – Transformer – Mobiliser en Bourgogne-Franche-Comté) accélérateur de changement qui a pour objectif de favoriser et d'améliorer la réussite des étudiants en construisant des dispositifs plus individualisés de réussite en Licence, de mieux préparer à l'insertion professionnelle et de développer la formation tout au long de la vie.

RITM-BFC est un outil destiné aux responsables de formations et aux équipes pédagogiques pour les aider à faire de la réussite étudiante pour tous un enjeu majeur.

A la rentrée 2019 le module « Handicitoyen » de l'UE transversale "Engagement culturel et solidaire des étudiants" a été mis en place afin de valoriser l'engagement citoyen des étudiants dans l'accompagnement de leurs camarades en situation de handicap. Plus généralement, les UET

Engagement récompense le soutien de personnes plus vulnérables (notamment en situation de handicap) et dans le champ de l'appropriation des œuvres de la culture (scientifique ou artistique) à travers différents modules au choix, construits avec des partenaires associatifs ou institutionnels. Le Contenu de l'UET et les modalités d'évaluation sont détaillés dans l'annexe 5.

Trois modules sous la responsabilité de Pierre Ancet, Maître de conférences en philosophie permettent de soutenir les enfants, les étudiants ou personnes en situation de handicap. Nous devons soutenir ces différentes unités d'enseignement et communiquer auprès des étudiants et des enseignants pour les intégrer aux formations.

1. **Le module "Handicitoyen"** a été mis en place en septembre 2019. Ce module d'UET récompense l'engagement au cours de leurs études des étudiants désireux d'aider d'autres étudiants de leur promotion qui se trouvent en situation de handicap (handicap physique, sensoriel, trouble dys-). Il permet ainsi l'accompagner des étudiants en situation de handicap (prise de notes, secrétariat, lecteur, accompagnement sportif, binôme de travail, participation au cours dédié du SUAPS...). La reconnaissance de cette UET est compatible avec une activité au sein de la Mission Handicap de l'université.
2. **Le module "Accueil de loisir pour enfants en situation de handicap"** est en lien avec le PEP BFC. Ce module permet de sensibiliser les étudiants au handicap avec l'accompagnement individualisé dans une organisation collective, sous l'autorité de la direction, en lien avec l'équipe pédagogique de l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) et le projet d'accueil, pour tout type de handicap : auditif, visuel, moteur, intellectuel. Il s'oriente vers des enfants de 3 à 12 ans sur un ALSH de Dijon ou métropole à raison d'une semaine sur une période de vacances scolaires ou de 7 mercredis après-midi sur temps scolaire.
3. **Le module "handicap"** avec l'Association des Paralysés de France (APF) de 60 h minimum dans l'année. Formation assurée par l'APF pour ensuite participer aux activités suivantes :
 - Aider et accompagner les adhérents de l'APF à participer aux activités d'animation proposées en soutenant les groupes dans leurs différentes activités culturelles, sorties, loisirs... dans le but de rompre l'isolement des personnes en situation de handicap
 - Assurer un soutien opérationnel au développement de la vie associative en lien avec la direction et les salariés de l'APF
 - Aider au développement et à l'animation du réseau internet de l'APF 21 (blog, Facebook) ou accompagner les adhérents dans leurs activités numériques (information et formation). Ces différentes missions peuvent être dissociées en fonction des compétences et de l'intérêt des étudiants pour ces tâches.

7. Le sport accessible à tous avec le SUAPS



A l'uB, toutes les installations sportives sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le SUAPS propose aux étudiants et personnels ayant un problème de santé ou de Handicap de nombreuses activités sportives accessibles.



Toutes les installations sportives de l'université de Bourgogne sont également accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Dans le programme d'activités annuelles du SUAPS on retrouve des activités aquatiques, de plein air, individuelles, de bien être, mais également des sports collectifs, de combat et de raquette, du cirque, de la gym sportive, des danses et du fitness.

Dans le **livret « programme des activités »** édité chaque année, des **sigles**, rappelant la possibilité d'accueil selon les formes de handicap, sont inscrites à côté des activités. Tout étudiant ou personnel en situation de handicap est invité à se présenter aux professeurs concernés et à discuter avec eux des possibilités de pratique dans les séances choisies.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	DIMANCHE
BADMINTON 12h30 - 14h Tous niveaux D. Annoque Salle sports collectifs 	BADMINTON 17h - 18h30 Débutants - Moyens S. Tramoy O. Tribodet Salle sports collectifs 	BADMINTON 12h30 - 14h Tous niveaux O. Tribodet Salle sports collectifs 	BADMINTON 12h30 - 13h45 Tous niveaux 17h - 18h30 Tous niveaux 18h30 - 20h Confirmés G. Maillard Salle sports collectifs 	BADMINTON 12h30 - 14h Tous niveaux S. Tramoy 15h30 - 17h Salle sports collectifs Fin des cours le 10/04 	BADMINTON 12h30 - 14h Pratique autonome 14h - 15h30 15h30 - 17h Salle sports collectifs Fin des cours le 10/04
TENNIS 12h30 - 14h Tous niveaux G. Maillard Halle de tennis 	TENNIS 12h30 - 14h Tous niveaux E. Capédon Fin des cours le 10/04 17h - 18h30 Tous niveaux G. Del Grosso 18h30 - 19h45 Débutants 19h45 - 21h Intermédiaires 21h - 22h30 Confirmés G. Maillard Halle de tennis 		TENNIS DE TABLE 17h30 - 19h30 Tous niveaux F. Becart Salle sports collectifs 		
Appportez vos volants dans tous les cours de badminton					
LUNDI	MARDI	MERCREDI			
RUGBY 17h - 19h Tous niveaux S. Pecaud Salle sports collectifs 	HANDBALL 19h - 20h30 Débutants 20h30 - 22h Confirmés S. Pecaud Salle sports collectifs 	RUGBY 12h30 - 14h Tous niveaux S. Pecaud Salle sports collectifs 	BASKET BALL 18h40 - 20h10 Filles 20h10 - 22h10 Tous niveaux G. Del Grosso Halle des sports 	VOLLEY-BALL 18h30 - 20h Débutants - Moyens 20h - 21h30 Confirmés O. Tribodet Salle sports collectifs 	BASKET-BALL 20h - 22h Confirmés G. Del Grosso Halle des sports
FOOTBALL 18h - 19h30 Mixte - Tous niveaux A. Talama Terrain synthétique Crampons moules obligatoires 	ULTIMATE 20h15 - 21h45 Tous niveaux O. Tribodet Halle des sports 	VOLLEY-BALL 18h30 - 20h Tous niveaux 20h - 21h30 Confirmés S. Tramoy Salle sports collectifs 	ULTIMATE 20h - 21h30 AS + compétitions licence obligatoire Terrains extérieurs 		
RUGBY 18h - 19h30 Tous niveaux J.L. Mathet Terrain de rugby ou synthétique période hivernale 					
Sauf mention contraire inscription aux activités sur notre site web : http://suaps.u-bourgogne.fr					

Figure 6 : Deux pages issues du livret « Programme d'activités du SUAPS – Edition 2019-2020 »

Les étudiants IUT en situation de handicap peuvent, comme les étudiants valides, obtenir une bonification pour leur cursus universitaire (jusqu'à 5%) grâce à des heures de présence dans les séances proposées au SUAPS. Si un étudiant ne peut pas pratiquer dans le cadre du SUAPS pour des raisons d'horaires ou d'infaisabilité de l'activité, mais pratique en club, il est possible que le professeur se mette en rapport avec l'entraîneur et dirigeant de club afin d'octroyer à l'étudiant cette bonification. Cette décision a été votée en 2020.

Il est possible également d'adapter les évaluations à des étudiants en situation de handicap, ce qui leur permettrait de bénéficier de notes en options sport et UE transversales (à voir avec leur secrétariat de scolarité et les professeurs du SUAPS)

Dans le cadre de **rencontres personnes valides/personnes en situation de handicap**, une professeure au SUAPS, propose chaque année une soirée conviviale et sportive regroupant des sportifs de club handisports (comme par exemple la JDA basket fauteuil), des étudiants et/ou personnels en situation de handicap, des étudiants et/ou personnels valides, des lycéens pratiquant l'activité dans le cadre UNSS, des étudiants des équipes universitaires engagées en championnat FFSU. Ceci dans l'activité ULTIMATE (sport collectif avec un frisbee) dans la salle des sports collectifs du campus. (cf photos).



Les étudiants en situation de handicap souhaitant prendre une licence et s'inscrire dans une activité compétitive en **FFSU** (Fédération Française du Sport Universitaire) doivent se mettre en rapport avec le directeur du CRSU (Comité régional du sport universitaire) de la Maison des sports ou son directeur adjoint, car il **existe une programmation handisport en sport universitaire à l'université de Bourgogne**. En lien avec l'association AHSCuB une communication autour du handisport doit être accentuée auprès des ESH.

Axe d'amélioration concernant le personnel en situation de handicap permanent ou temporaire :

Une professeure au SUAPS, propose de **développer des séances individuelles de remise en forme** suite à des traumatismes, opérations, longues maladies, ou durant une période de traitement. Il s'agit de redonner le goût de l'activité physique et de reprendre confiance en soi par un travail sur un corps en souffrance ou qui a souffert, de préparer ainsi le retour à la vie quotidienne (et sportive) la plus normale possible. Ceci pourrait se faire dans les installations sportives, mais aussi et surtout dans différents lieux de l'université, et notamment sur le lieu de travail des personnes concernées.

Actuellement, des séances liées aux activités de bien être sont proposées aux personnels de l'Université (gym sur chaise, massages Shiatsu...).

=>Nous passons beaucoup de temps assis au bureau. Assis, l'appui en arrière entraine l'avachissement avec comme conséquences des abdos distendus, une mauvaise respiration, des tensions dans la nuque.

Comment peut-on faire de la chaise un outil de travail pour notre mieux être, notre posture ?

Une fois par mois deux cours de gym douce inspirées de la méthode Pilate autour de la chaise seront proposés.

=>Nous passons aussi du temps à « côté des autres », sans veiller à ce que les personnes autour de nous peuvent nous apporter, ou à ce que la bienveillance peut avoir comme impact positif au travail

Comment améliorer la relation à l'autre pour son bien être personnel ?

Deux fois par mois (ou au premier semestre) des cours de techniques corporelles de bien être par 2, inspirées du Shiatsu seront également proposés.

Il est donc possible à des personnes en situation de handicap permanent ou temporaire de bénéficier de ces séances (sur inscription).

Axe d'amélioration concernant les étudiants en situation de handicap permanent ou temporaire :

Un nouveau projet avec le Service de Santé Universitaire (SSU) est en cours de réalisation pour la rentrée 2021 : « **le sport sur ordonnance** » : tout étudiant reçu par le SSU pourrait, s'il cela s'avère nécessaire, se voir prescrire de l'activité physique adaptée à ses difficultés, pathologies ou handicaps. Il s'agirait pour le SUAPS et la filière activité physique adaptée et santé de l'UFR STAPS de mettre en place un programme sportif que l'étudiant serait à même de réaliser soit dans le cadre des cours proposés dans la maquette annuelle, soit dans des cours particuliers. Ainsi, se réuniraient autour d'un même projet l'étudiant, les médecins et infirmier(e)s, et un (ou plusieurs) professeur(s) du SUAPS, ainsi que des enseignants et étudiants de la filière APAS. Des stages de pratique pourraient aussi être organisés pour plusieurs étudiants concernés.

Cette pratique sportive pourrait être valorisée par des bonifications ou évaluations (IUT, Option sport, UE transversale).

Ce projet pourrait également voir le jour pour les personnels de l'Université.

8. L'accès à la culture pour tous

Le Centre culturel « *l'atheneum* » de l'Université de Bourgogne, situé au cœur du campus de Dijon a été aménagé pour accueillir les personnes en situation de handicap moteur

Centré sur la création contemporaine, *l'atheneum* propose des spectacles, expositions, rencontres, ateliers pédagogiques tout au long de l'année autour de quatre domaines artistiques : théâtre, musique, danse et arts visuels.

L'atheneum dispose d'une salle de spectacles de 190 places assises, de deux salles d'expositions, d'un petit théâtre de 50 places et d'un café, l'ensemble étant accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le SUAPS propose différentes activités sportives et artistiques (danse, cirque) accessibles aux personnels et étudiants en situation de Handicap. Un guide des activités proposées comportant les logos spécifiques aux différents types de handicap est disponible sur le site du SUAPS.

Des actions « Cultures et Handicap » pourront également être proposées aux étudiants de droit, de sociologie ou d'Infocom dans leur cursus sous forme de projets tutorés.

9. La recherche pluridisciplinaire sur le handicap à l'Université de Bourgogne

Deux axes doivent être retenus et encouragés. Il faut favoriser une culture de la recherche autour des thématiques liées au handicap ; il faut aussi favoriser l'accès des étudiants en situation de handicap à la recherche.

S'agissant de l'accès des étudiants en situation de handicap à la recherche et plus spécialement au doctorat : il faudra examiner les modalités d'une meilleure appréhension par l'université de Bourgogne du dispositif contrats doctoraux handicap. Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation propose depuis 10 ans aux établissements de financer des **contrats doctoraux handicap**. Il s'agit d'un dispositif encadré par la DGESIP (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) permettant de financer un contrat doctoral sur fonds ministériels pour inciter les étudiants en situation de handicap à poursuivre leurs cursus. Le dossier de candidature doit être rempli par l'établissement d'enseignement supérieur où l'inscription en doctorat sera effectuée.

Les étudiants, reconnus bénéficiaires, dont les dossiers de candidatures auront été sélectionnés bénéficieront d'un contrat d'une durée de trois ans (36 mois) conditionné chaque année par la

réinscription en formation doctorale. Des demandes de prolongation peuvent être effectuées si nécessaire. Toutes les disciplines sont éligibles.

Nous concernant, il revient au collège doctoral de la COMUE UBFC d'analyser la qualité des candidatures, leur pertinence scientifique et de transmettre une liste classée des candidatures à la DGESIP.

Pour bénéficier ce dispositif, la COMUE UBFC doit également montrer son engagement en matière de politique handicap en finançant l'année suivante, sur ressources propres des contrats doctoraux fléchés « handicap » dans le cadre du programme « Ministère/Établissements ».

A titre informatif, voici un détail de la participation de l'UB et de la COMUE UBFC au dispositif sur les 5 dernières années.

Année	Nombre de demande	Discipline
2016	1 : uB	Santé
2017	0	-
2018	1 : COMUE UBFC	Droit Economie Gestion
2019	2 : COMUE UBFC	Santé Economie
2020	1 : COMUE UBFC	Santé

Nous notons que certaines disciplines comme la santé ou l'économie sont ouvertes à ce type de contrat. Il faut donc de concert avec les différents acteurs (composantes, laboratoires, collèges doctoraux et l'université) examiner les modalités d'une meilleure réception de ce dispositif, qui a le double mérite de profiter à titre individuel à un étudiant et d'inciter à titre général à améliorer la politique des universités en faveur des personnes en situation de handicap. En réalité, le dispositif n'est qu'un maillon d'une chaîne. Pour avoir des étudiants en situation de handicap désireux de faire une thèse, il faut en amont leur offrir des conditions humaines, matérielles et académiques, génératrices d'une telle envie. Il faut aussi en aval leur offrir des perspectives d'insertion et de carrière professionnelle en tant qu'enseignants et enseignants-chercheurs. Autant d'aspects que la politique d'inclusion doit porter. Il faut rappeler quant à ce dispositif qu'il s'inscrit dans un processus national, garant, s'il en était besoin, de la qualité des dossiers ; ceci devait être de nature à rassurer les comités de sélection.

S'agissant d'une politique de recherche autour des questions liées au handicap :

Si l'université n'a pas forcément de laboratoire dédié à la thématique du handicap, sa politique en la matière peut être un vrai ferment de réflexion. Les solutions proposées à nos étudiants sont aussi une source de réflexion autour de la question du handicap. Les robots BEAM nourrissent de la recherche appliquée mais ouvrent aussi tout un pan de réflexion sur le rapport homme/robot, et le handicap peut être un intéressant angle de traitement de cette question. Nous pouvons ici renvoyer à l'ensemble des interrogations que soulève le développement de nouvelles interfaces sur le robot BEAM. Il nous faut donc utiliser de pareils leviers pour faciliter de la recherche interdisciplinaire, car, on le voit bien, ces questions techniques de sciences (dures) regorgent d'intérêt pour les sciences humaines. A ce titre, certains projets déjà initiés seront des supports de réflexion autour de la question du handicap¹.

Nous allons promouvoir ces échanges autour du handicap qui ont d'ailleurs déjà trouvé leurs places dans la recherche au sein de l'université. Il faut à ce titre citer les manifestations à venir :

1. Univ Bauman de Moscou (<https://bmstu.ru/en>) - dépôt de projet "mega grant"
- Avec le Dept. Robotique/Mecatronique de l'Univ. De Moscou
- Durée 3 à 4 ans, partenariats de recherche entre minimum 1 équipe russe & 1 équipe française (lien avec 2021 année de la coopération France/russie).

Colloque et Ateliers Handicap : En novembre 2022, un colloque sur le handicap se déroulera à l'université de Bourgogne. Il s'agira de la XVIIème édition du séminaire International Inter universitaire sur la Clinique du Handicap (SIICLHA) organisé à l'uB par Pierre Ancet avec de grands spécialistes français de la question du handicap en psychologie (RéGINE Scelles, Sylvain Missonnier, Marcela Gargiulo...) en sociologie (Eve Gardien). Ouvert à tout public, il permettra de sensibiliser à certaines difficultés propres aux handicaps visibles et aux handicaps invisibles, l'égalité des chances, les conséquences psychiques des atteintes physiques et des discriminations sociales (selon les années de 300 à 500 professionnels de ce champ suivent les rencontres du SIICLHA).

Cette manifestation en recherche appliquée pourra s'inscrire dans le cursus des étudiants participants.

Un appel à projet international dans le cadre de l'alliance Forthem (Fostering Outreach within European Regions, Transnational Higher Education and Mobility) porté par Odile Tribodet, enseignante au SUAPS, Pierre Ancet et Jean-Philippe Pierron, professeur en philosophie a été lancé pour juin 2021 afin de créer des ateliers sur le Sport et le Handicap à destination des étudiants issus de cette alliance d'universités européennes.

Il s'agit d'une rencontre entre une quarantaine d'étudiants d'universités des 7 pays concernées par l'ALLIANCE (projet d'Université Européenne) (France, Allemagne, Pologne, Finlande, Lettonie, Sicile, Espagne). Ce projet propose une réflexion interdisciplinaire. Il interroge la relation entre le corps vécu et son milieu : santé, handicap, activités physiques, diversité. Le thème du milieu renvoie à la découverte de contextes locaux. Cette ouverture est encouragée par les discussions sur les relations du corps au milieu, enrichies par des activités à la fois physiques et artistiques. C'est l'occasion, rarement offerte, de poser des questions et de partager des expériences physiques et sportives autour d'enjeux sociaux actuels. Le handicap et la vulnérabilité du corps constituent le trait d'union entre réflexion et expériences sensorielles, afin de promouvoir les valeurs de solidarité, d'intégration et d'échange.

10. Les formations et le handicap

Le Service de développement des ressources humaines propose depuis plusieurs années plusieurs formations en lien avec le handicap afin de sensibiliser à la situation de handicap en milieu professionnel mais également former les accompagnants. Plusieurs formations ont déjà été dispensées et de nouvelles seront proposées au calendrier des formations universitaires. En fonction des besoins, Le service et les médecins et infirmier(e)s du SSU proposeront des intervenants spécialisés pour y répondre.

a. Les formations en lien avec le Handicap

Formation sensibilisation à la situation de handicap en milieu professionnel

Le service de Développement des Ressources Humaines travaille régulièrement sur les formations « sensibilisation au handicap » ; depuis septembre 2018 la réflexion est en particulier menée auprès des managers pour améliorer les formations qui peuvent leur être proposées.

Un parcours de sensibilisation, lors de la journée d'accueil des nouveaux personnels sera mise en place.

Actions partenaires externes de Cap emploi

Nous envisageons à partir de septembre 2020 de faire appel aux actions de Cap emploi qui proposent d'intervenir dans les administrations publiques pour sensibiliser les personnels

Sensibilisation au handicap, Stéphanie Bossu, Cap emploi et Angélique Diaz, Cette formation convient aux Assistants de prévention.

Séminaire management, Samia Angelov, "Comment aborder les questions personnelles avec les agents."

Sensibilisation aux discriminations, Marion Bagnard, La ligne de l'enseignement, 1 journée, <http://www.ligue21.org/> réalisée en 2018 et 2019

La gestion des émotions, Martine Werner, 2 jours, réalisée chaque année 2 fois

b. Former les accompagnants et référents handicap

Vivre et travailler sa relation avec le handicap, Talent Campus, 3 jours, réalisée en 2019. Cette formation convient aux référents handicap et aux emploi-étudiants, tuteurs d'étudiants en situation de handicap

c. Mettre le handicap au cœur des formations

Mme Khoeler du centre des langues de l'université de Bourgogne propose une formation du niveau débutant à confirmé pour découvrir la langue des signes française.

L'objectif est de d'apprendre une langue gestuelle, basée sur le « tout visuel » pour favoriser la communication entre personnes sourdes et entendantes au sein des familles ou pour les étudiants en sociologie, médecine en autre.

Cette formation a également pour objectifs de développer l'accessibilité culturelle et d'acquérir un vocabulaire permettant des échanges sur la vie quotidienne

Le détail de la formation débutante est disponible dans l'annexe 6. La valorisation de cette formation par des vidéos réalisées par les étudiants formés devra être mise en ligne sur le site universitaire.

11. Le schéma directeur du handicap : Présentation à l'ensemble des personnels universitaires

Le service communication doit être sollicité pour accompagner la démarche afin d'assurer un fil conducteur entre les différents axes, une convergence politiquement cohérente entre les différentes actions menées. Il est d'une nécessité absolue de sensibiliser tous les responsables et **également les doyens**, un appui politique en ce sens serait utile.

Une présentation sur l'intranet devra être réalisée afin de réfléchir à notre « marque-employeur ».

Avec l'aide du service communication une plaquette synthétisant les mesures phares devra être mise en place pour permettre au SDH d'être plus lisible pour l'ensemble de la communauté

12. Les actions pour que le Handicap ne soit plus un handicap

Communiquer autour du Handicap

Un espace dédié ENT (Espace numérique de travail, espace permettant aux élèves et aux enseignants de consulter et d'échanger des contenus)

Un espace dédié sur l'ENT pour l'accompagnement des situations de handicap devra être mis en place pour communiquer clairement sur les dispositifs mis en place à l'université de Bourgogne, notamment le Retour à l'emploi, la Commission handicap, les guides du handicap (étudiants et personnels) et les événements.

Un parcours de sensibilisation, lors de la journée d'accueil des nouveaux personnels, au même titre que la question de l'égalité femmes-hommes et de la discrimination en général sera mise en place avec la participation du pôle RH.

Enfin des **actions de communication** en lien avec des événements autour de la tolérance et de la lutte contre toute forme de violence ou de discriminations et de l'inclusion devront être mise en place sur le calendrier universitaire.

Bilan des axes d'amélioration

III. Accompagner pour favoriser l'inclusion des étudiants et des personnels ayant un problème de santé ou de Handicap à l'Université de Bourgogne		
1. Accompagnement des étudiants par les référents handicap		
Action	Pilote	Calendrier
<p>Référents handicap : Une nouvelle campagne débutera dès 2021 pour consolider La liste actuelle avec un binôme et pour assurer la présence de référents au sein de toutes les UFR de tous les sites de l'université de Bourgogne. L'accompagnement administratif et pédagogique des ESH sera ainsi renforcé.</p> <p>Une lettre de mission sera assignée à chaque référent afin d'assurer une reconnaissance de leurs responsabilités.</p> <p>Mise en place de Groupe de travail pour échanger sur les besoins en matériel, formations et difficultés rencontrées.</p> <p>Formation spécifique des référents en fonction des besoins exprimés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chargés de Mission <i>Campus Inclusif, actions sociales et Handicap</i> • La Mission Handicap • SSU • Service de Pédagogie Numérique <ul style="list-style-type: none"> • Responsable du développement des ressources 	<p>2021</p> <p>2022</p>
<p>Commission dédiée aux étudiante en situation de Handicap: Groupe de travail pour avoir une réflexion globale sur le handicap Impulser et proposer des actions concrètes du volet étudiant dans la stratégie handicap de l'établissement</p> <p>Optimiser l'accueil, l'information et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap en assurant la coordination entre les différents acteurs concernés</p> <p>Analyser les besoins en matériel des ESH et les priorités en matière d'accessibilité</p> <p>Contribuer à la rédaction du Guide d'accueil de l'ESH Contribuer à la formation et la communication de la communauté universitaire sur handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mission Handicap • AHSCuB • SSU • Référents Handicap • VP Etudiante • Représentant ESH • Chargés de Mission <i>Campus Inclusif, actions sociales et Handicap</i> 	<p>2022</p>
<p>Campus Aspie Friendly : Inscription dans le programme national d'inclusion des étudiants autistes Mise en place de formations de sensibilisation au handicap et à l'autisme pour les personnels universitaires en lien avec ces étudiants (enseignants, référents handicap, assistants de prévention, scolarité) seront proposés dans le plan de formation 2022.</p> <p>L'accompagnement des étudiants autistes et la contribution des étudiants autistes eux-mêmes seront valorisés à travers les UET "Engagement culturel et solidaire des étudiants"</p> <p>Des aménagements spécifiques pourront être mis en place avec les enseignants et les référents handicaps pour faciliter les échanges durant les cours magistraux, les travaux dirigés ou pratiques. L'utilisation de robots Beam pourra également être mis en place en cas de stress intense.</p> <p>Comme pour d'autres formes de handicap un système de notation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mission Handicap • SSU • Référents Handicap • Responsable des UE transversales • Responsable du développement des ressources • Chargés de Mission <i>Campus Inclusif, actions sociales et Handicap</i> 	<p>2022</p>

sera prochainement proposé à la Vice-présidente déléguée aux licences et Masters pour limiter l'échec aux examens (notamment une dispense de certaines épreuves orales en face à face ou devant la classe).		
2. Accompagnement des personnels avec la commission handicap		
Action	Pilote	Calendrier
<p>Aider les personnels à retrouver leur emploi après une longue maladie : Mise en place d'un dispositif pour des accompagner les personnels « à la carte », en respectant avant tout le souhait de la personne. Il s'agit alors de « mettre à disposition » sans rien imposer.</p> <p>Des actions cependant seront mises en place de façon systématique comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La visite médicale de reprise auprès de médecin de prévention et le cas échéant un aménagement du poste de travail. - L'élaboration de la fiche de poste, lors d'un rendez-vous de pré-reprise associant le chef de service, l'agent et la coordinatrice handicap doit être créée. - Un temps d'information organisé par le chef de service au sein de son équipe. <p>Une communication sur les différents dispositifs mis en place et coopérations avec les centres hospitaliers sera également relayée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chargés de Mission <i>Campus Inclusif, actions sociales et Handicap</i> • Commission Handicap • Coordinatrice Handicap • Service de communication 	2021-2022
<p>Reclassement professionnel des personnels</p> <p>Il faudrait pouvoir réserver quelques emplois pour les situations de reconversion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le service de développement des RH est à la disposition d'un agent qui le sollicite pour suivre une formation <p>L'accompagnement dans les services sur un nouveau poste nécessitera la présence de tuteur, d'assistant de prévention si nécessaire et de matériel adapté au handicap.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Commission Handicap • Coordinatrice Handicap • VP délégué aux Ressources Humaine et Action Sociale 	2023
<p>Encourager la mobilité internationale avec Erasmus Plus et le réseau Forthem</p> <p>Favoriser les stages, Formations, Recherche, Engagement sociétal pour les étudiants et personnels en situation de handicap dans les Campus Forthem</p> <p>Mise en place de financements pour accompagner les stages des ESH</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Service des relations Internationales • Association ESN 	2022
<p>Accessibilité Numérique et Robots de téléprésence Beam</p> <p><u>Formation spécifique pour créer du contenu inclusif</u> devra être diffusée à tous les enseignants et accompagnants afin que tous les enseignements ou documents puissent être rendus accessibles à tous</p> <p><u>Robots de téléprésence Beam</u> l'utilisation du robot de téléprésence pourra être envisagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les étudiants afin de pouvoir passer leurs examens en ligne ; - pour les personnels ayant un problème de santé ou de handicap ou en situation de retour à l'emploi. <p>Une technologie de casque de téléprésence sera également testée pour aider un étudiant à suivre des travaux pratiques.</p> <p>La télérobotique devrait permettre, sous condition légale, à une</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chargés de Mission <i>Campus Inclusif, actions sociales et Handicap</i> • La Mission Handicap • Service de Pédagogie Numérique • Responsable du développement des ressources 	2021

<p>personne en arrêt de travail pour des raisons de santé de reprendre progressivement son travail avant de quitter physiquement son domicile ou l'hôpital</p>		
<p>Unités d'Enseignement transversales Handi-citoyennes</p> <p>Nous devons soutenir ces différentes unités d'enseignement et communiquer auprès des étudiants et des enseignants pour les intégrer aux formations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable des unités transversales • Service Communication • Chargés de Mission Campus Inclusif, actions sociales et Handicap • Mission handicap • VP déléguée aux licences et aux masters 	<p>Rentrée 2021</p>
<p>SUAPS</p> <p>En lien avec l'association AHSCuB une communication autour du handisport doit être accentuée auprès des ESH</p> <p>Développer des séances individuelles de remise en forme suite à des traumatismes, opérations, longues maladies, ou durant une période de traitement.</p> <p>« le sport sur ordonnance » : tout étudiant reçu par le SSU pourrait, s'il cela s'avère nécessaire, se voir prescrire de l'activité physique adaptée à ses difficultés, pathologies ou handicaps. Il s'agirait pour le SUAPS de mettre en place un programme sportif que l'étudiant serait à même de réaliser soit dans le cadre des cours proposés dans la maquette annuelle, soit dans des cours particuliers. Ainsi, se réuniraient autour d'un même projet l'étudiant, les médecins et infirmier(e)s, et un (ou plusieurs) professeur(s) du SUAPS. Des stages de pratique pourraient aussi être organisés pour plusieurs étudiants concernés.</p> <p>Cette pratique sportive pourrait être valorisée par des bonifications ou évaluations (IUT, Option sport, UE transversale).</p> <p>Ce projet pourrait également voir le jour pour les personnels de l'Université.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Professeures du SUAPS • Mission Handicap • AHSCuB • Commission handicap • SSU 	<p>2021</p> <p>2022</p>
<p>Accès à la culture</p> <p>Des actions « Cultures et Handicap » pourront également être proposées aux étudiants de droit, de sociologie ou d'Infocom dans leur cursus sous forme de projets tutorés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable du Master InfoCom • Chargés de Mission Campus Inclusif, actions sociales et Handicap • Service Communication 	<p>2022</p>
<p>Recherche pluridisciplinaire sur le handicap</p> <p>Accompagner les ESH jusqu'à la thèse avec les Contrats doctoraux handicap pour cela il faudra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - communiquer davantage sur ces dispositifs pour les faire connaître et montre la volonté de l'uB d'inciter les ESH à poursuivre en thèse et ce quelque soit leur discipline - encourager le collège doctoral de la COMUE UBFC à diffuser cette information et à vérifier la qualité des candidatures, leur pertinence scientifique et transmet une liste classée des candidatures à la DGESIP - Informer les comités de sélections et montrer que ce processus national est garant de la qualité des thèses ministériels soutenues par ce dispositif afin de faire changer leurs visions sur le handicap et faciliter 	<ul style="list-style-type: none"> • Ecoles doctorales de la COMUE UBFC 	<p>2021-2023</p>

<p>le recrutement des enseignants en situation de handicap.</p> <p><u>Politique de recherche autour des questions liées au handicap :</u> - Développer des thématiques de recherche interdisciplinaires liées au handicap (Disciplines : Robotique, Sciences Humaines et Sociales, Santé)</p> <p>- Valoriser les colloques autour des questions liées au handicap</p>		
<p>Formations et Handicap</p> <p><u>Des formations en lien avec le handicap</u> seront proposées au calendrier des formations 2022 :</p> <p>- Formation sensibilisation à la situation de handicap en milieu professionnel - Séminaire management Sensibilisation aux discriminations - La gestion des émotions</p> <p><u>Des formations pour accompagner les référents</u> - Vivre et travailler sa relation avec le handicap et formations à la carte en fonction des besoins exprimés</p> <p><u>Autres formations</u> Valoriser la formation auprès des filières de Santé et de Sciences Humaines et sociales: Langues des Signes Française par des vidéos en ligne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable du développement des ressources • Référents Handicap • Mission Handicap • SSU • Chargés de Mission Campus Inclusif, actions sociales et Handicap • Coordinatrice Handicap • Psychologue du travail 	<p>2022</p>
<p>Présentation du Schéma Directeur du Handicap Création d'une plaquette synthétisant les mesures phares pour permettre au SDH d'être plus lisible pour la communauté</p> <p><u>Sensibilisation de tous responsables et doyens</u> sur la volonté politique de l'uB en matière de handicap pour les étudiants et personnels en situation de handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chargés de Mission Campus Inclusif, actions sociales et Handicap • VP Délégué aux ressources humaines et à l'Action Sociale 	<p>2021</p>
<p>Communication autour du Handicap</p> <p>Création d'un espace numérique dédié au handicap sur l'espace numérique de travail et sur uB LinK</p> <p>Communiquer sur les dispositifs permettant le retour à l'emploi, la commission Handicap, les guides du handicap (étudiant et personnels) et les événements en lien avec le handicap.</p> <p>Créer un parcours de sensibilisation lors de la journée d'accueil des nouveaux personnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chargés de Mission Campus Inclusif, actions sociales et Handicap • Service de Communication • Coordinatrice Handicap • Mission Handicap 	<p>2021-2022</p>

IV. Favoriser l'insertion professionnelle et le recrutement.

Les objectifs en matière de politique de ressources humaines à l'université sont en accord avec les obligations légales de recruter 6% de personnels en situation de handicap. En 2019 nous avons noté une progression importante avec déjà 2,79% de personnels déclarés en situation de handicap. Toutefois ce recrutement est limité aux emplois BIATSS et de nombreux personnels ne souhaitent pas pour diverses raisons déclarer leurs problèmes de santé.

L'université de Bourgogne souhaite mettre en place des leviers pour favoriser le recensement et le recrutement des personnels ayant un problème de santé ou de handicap. Les définitions du handicap, le recrutement, le maintien de l'emploi, l'aménagement des postes, l'accompagnement, le recensement avec la déclaration d'un problème de santé doivent être repensés car on note un manque de visibilité et une méconnaissance du handicap. La lourdeur administrative des dossiers de déclaration de travailleur handicapé est un frein. Nous devons également soutenir et aider les étudiants en situation de handicap à s'insérer dans la vie active.

1. Orientation et insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap

a. A l'université de Bourgogne

Nous devons encourager les ESH à poursuivre quand cela est possible leurs formations en master et en thèse avec l'aide des responsables des diplômes. Une communication doit être mise en place pour informer du dispositif de la DGESIP pour postuler à des contrats doctoraux handicap. Ce dispositif est détaillé dans chapitre III.9.

Une liste des étudiants diplômés ou en fin de cursus doit être rédigée pour pouvoir faire un bilan des études et réussites universitaires. Un suivi de l'insertion professionnel pourra être mis en place à titre indicatif.

Depuis juillet 2020, un « service réservé » aux détenteurs d'identifiants uB permet d'accéder à la **plateforme Career-center sur le site d'uB-link**.

Sont proposés, des offres émanant de l'uB et de ses partenaires, situées en France et à l'étranger. Mais aussi : des vidéos, des conseils, des informations sur les événements organisés par l'uB et ses partenaires. Il est également possible de mettre en ligne son curriculum vitae et d'entrer en contact direct avec des recruteurs.

Un guide détaillé pour créer un compte personnel career-center est accessible sur le site uB-link.

Il est à noter que le vivier de recrutement est important et pourtant, il semble (voir les chiffres avec le service développement des RH) que l'impact des diffusions soit nul.

La nouvelle plateforme career-center devra être valorisée car les offres proposées notifient si elles ont ouvertes aux personnes en situation de handicap

a. Dans les entreprises dijonnaises

La mise en place de partenariats devra être poursuivi pour consolider les dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle.

Depuis plusieurs années et dans le cadre d'une convention de partenariat, l'Université de Bourgogne et la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté partagent les mêmes valeurs touchant à l'égalité des chances. Elles entendent notamment soutenir l'effort nécessaire en faveur de l'insertion des jeunes handicapés dans la vie professionnelle :

- L'Université, dans le cadre de sa mission générale de diffusion de la culture et de formations "diplômantes" ouvertes à tous et de son ouverture sur le monde de l'entreprise.

- La Caisse d'Épargne, dans le cadre de la mission générale d'aide à l'insertion qu'elle s'est donnée et tout particulièrement pour l'insertion des étudiants handicapés.

Proposer aux partenaires économiques locaux de faciliter l'accompagnement dans la vie active avec des offres des stages ou des emplois saisonniers étudiants pour qu'ils appréhendent la situation de handicap trop souvent méconnue et dévalorisée.

Il serait nécessaire que ces offres emplois saisonniers entrent dans un schéma d'inclusion, sans discrimination positive à l'égard des ESH.

Nous avons noté en 2018 lors d'un recrutement organisé à l'université de Bourgogne pour la caisse d'épargne que très peu d'ESH s'était déplacés pour rencontrer notre partenaire. La communication autour ces rencontres devra être repensée pour optimiser les recrutements.

b. A l'international avec Erasmus Plus et le réseau Forthem

Nous devons encourager les étudiants à la mobilité internationale avec les réseaux Erasmus Plus et Forthem afin d'enrichir l'expérience internationale des jeunes venant de l'étranger avec des activités de volontariat qui leur permettent de comprendre les problèmes de société et de travailler sur les solutions. Ce projet offre une opportunité aux jeunes internationaux de connaître d'autres réalités et d'apprendre comment ils peuvent contribuer à améliorer la société en tant que citoyens du monde avec ou sans handicap.

La mission d'Erasmus Plus permet également d'organiser des activités qui ont un impact sur différentes causes (environnement, inclusion sociale, éducation...) et apportent un changement social intéressant dans la construction d'un jeune adulte.

2. Le Recrutement des personnels en situation de handicap

a. Recrutement des personnels BOE

L'université de Bourgogne organise chaque année, en collaboration avec le rectorat, des recrutements réservés aux **Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi** (BOE) dans le cadre desquels les personnels contractuels de l'établissement sont fortement invités à se positionner. Ces derniers permettent le recrutement de deux voire trois candidats par an.

Soulignons en outre que, pour ce qui tient spécifiquement au recrutement des personnels contractuels BIATSS, les fiches de poste des postes à pouvoir au sein de l'établissement sont systématiquement adressées à CAP EMPLOI qui sélectionne des candidats en précisant les contraintes et restrictions éventuelles des personnes.

Optimiser les recrutements des personnels contractuels

Il s'agit d'améliorer les relations avec les partenaires externes, notamment en leur présentant un référentiel des métiers, des « emplois-types » présents à l'université : typiquement agent d'entretien, gestionnaire de scolarité, technicien chimiste, etc. Ces fiches devront mentionner les contraintes liées aux postes ; les professionnels de l'insertion, connaissant les restrictions des personnes qu'ils accompagnent pourront alors avoir un rôle d'interface constructif.

b. Référencement des personnels ayant un problème de santé ou de handicap

Il faut favoriser les agents à déclarer une situation de handicap. Cette démarche n'est pas toujours facile. Au-delà de la question des regards développés précédemment, il y a toutes les questions d'ordre administratif et professionnel qui peuvent y être liées. Il faut donc sur le plan administratif essayer de simplifier la procédure, mettre en valeur et optimiser le service d'accompagnement (humain ou numérique), qui pourra aussi alerter le personnel déjà déclaré des échéances à respecter. Il s'agira par

ailleurs et en lien avec les acteurs spécialisés (handicap ; communication) de mettre en place une communication autour du handicap à disposition de tous les agents. Cette communication doit notamment renseigner sur un système d'accompagnement à la déclaration et sur l'intérêt pour un membre du personnel de déclarer sa situation de handicap. Il faut retenir que l'intérêt est double. La déclaration profite à la personne qui pourra bénéficier d'une adaptation de ses conditions de travail ; en aucune façon, la déclaration ne saurait préjudicier à l'agent-déclarant.

Par ailleurs, chaque déclaration a une dimension collective car elle permet à l'université de tendre vers le seuil légal. Plus qu'un chiffre à atteindre, ce seuil doit aussi être vu comme un objectif qui permet à l'université de ne pas avoir à verser une indemnité.

Dès lors, la somme non versée chaque année (236 000 €) pourrait être déployée à l'amélioration des conditions d'accueil, d'accompagnement et d'insertion de nos étudiants et de nos personnels en situation de handicap.

Il y a donc un cercle vertueux dans une politique favorisant les déclarations de handicap et cette politique doit être un moment de la volonté d'inclusion (diffuser, communiquer, échanger pour changer les regards).

c. Sous traitance auprès de sociétés adaptées

La logistique immobilière et plus particulièrement les activités de gestion des espaces extérieurs et d'hygiène et propreté se prêtent globalement bien au recours à de la main d'œuvre en situation de handicap.

Les Entreprises adaptées (EA), les Etablissement de service d'aide par le travail (ESAT) ou les structures équivalentes permettent à des personnes reconnues travailleurs en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins et à leur projet professionnel.

L'université de Bourgogne réserve des marchés publics aux entreprises adaptées :

- nettoyage des locaux du Centre des sciences du goût ;
- nettoyage du campus de Dijon et ramassage des corbeilles, attribué à Promut

Nous continuerons à faciliter la sous traitance des sociétés adaptées.

3. Développer une politique d'achat solidaire/réservé

La commande publique est un levier dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Certaines dispositions de l'ordonnance du 23 juillet 2015 (article 36 et 37) et du décret du 25 mars 2016 (article 13 et 14) offrent la possibilité que certains marchés ou lots de certains marchés soient réservés à des Entreprises Adaptées (EA) à des Etablissement de Service Aide par le Travail (ESAT) ou à des structures équivalentes.

Actuellement, la pratique des achats réservés est minime au sein de l'université de Bourgogne. Pour l'année 2017, deux marchés – marchés de prestations de services – comportaient des lots réservés conformément aux textes énoncés *supra*.

- Le premier lot concerne une prestation de nettoyage des locaux de l'université dans le cadre d'une procédure formalisée. Le marché est divisé en lots géographiques, l'un des lots a été réservé aux entreprises employant des personnes en situation de handicap. L'ESAT MUTUALISTE de QUETIGNY est le titulaire du marché pour une durée de 4 ans.
- Le second lot a pour objet une prestation de déménagement de mobiliers, d'objets et de mises en carton. Il s'agit d'un marché à bons de commande en fonction des besoins de l'Université. L'entreprise ID'EES 21 de CHENOVE est titulaire du lot pour une durée de 4 ans.

En dehors de ces achats effectués sur marché, un certain nombre de commandes sont passées directement par les composantes de l'établissement auprès des EA ou ESAT. Le volume d'achat représente environ 6 000 € HT pour l'année 2017. Quatre domaines ont été identifiés :

- Papier ;
- Fournitures de bureau ;
- Enlèvement et destruction de documents ;
- Blanchisserie.

Sept fournisseurs bénéficient de ces achats :

- IRIS INITIATIVE
- LE TRAMPLIN DE L'ATLANTIQUE
- ESAT ACODEGE
- ATELIER DE L'ETAI (ESAT de Villejuif)
- ATELIER DE TISSONVILLIERS
- A.L.G.E.E.I (Association Laïque d'Etablissements d'Education et d'Insertion Responsable)
- ESAT Mutualiste de l'Yonne

La problématique des achats réservés doit s'intégrer dans le cadre d'une politique d'achat globale. La réflexion sur la mise en place d'une politique achat est en cours au sein de l'Université de Bourgogne. Les différentes pratiques autour de cette question des achats réservés devraient donc pouvoir s'harmoniser au sein de l'établissement. Pour la période à venir, il s'agira tout particulièrement de décliner les actions suivantes.

Sensibiliser à l'achat réservé

Certaines composantes de l'uB, nous l'avons évoqué précédemment, sollicitent spontanément des entreprises qui emploient des personnes en situation de handicap. Nous pouvons encourager ces pratiques en communiquant davantage sur les possibilités qui sont offertes aux acheteurs.

Accompagner la démarche achat

Comme nous le faisons actuellement pour tous les marchés, nous pouvons mettre à disposition des modèles type de marchés réservés.

Nous pouvons également mettre en ligne via l'intranet de l'établissement, la liste des prestataires existants et les domaines d'activité qui correspondent.

Insérer la notion d'achats réservés dans la politique achat de l'université de Bourgogne

La rédaction d'une politique achat au sein de l'établissement est en cours de réflexion. La notion d'achats réservés peut être intégrée dans les orientations de la politique achat.

Partant du constat présenté *infra*, nous avons recensés les marchés en cours dans lesquels nous pourrions insérer des lots réservés. Nous avons également repris les domaines dans lesquels nous n'avons pas encore de marché au sein de l'établissement et qui pourraient être mis en place avec des lots réservés :

- Collectes et traitements des déchets électroniques et électriques ;
- STU 17/003 lot espaces verts, lot nettoyage des parkings ;
- Travaux d'impression ;
- Fournitures de papier ;
- Produits d'entretien ;
- Distributeurs de boissons.

Bilan des axes d'amélioration

IV. Favoriser l'insertion professionnelle et le recrutement		
1. Orientation et insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap		
Action	Pilote	Calendrier
<p>Au sein de l'université : Renforcer une politique d'emploi et de stage au sein de l'université, pour bénéficier d'un vivier de compétences tout en permettant à nos étudiants d'acquérir une première expérience</p> <p>Valoriser et communiquer autour de la plateforme Career center</p>	<ul style="list-style-type: none"> Chargés de Mission <i>Campus Inclusif, actions sociales et handicap</i> La Mission Handicap Services des Ressources Humaines 	2022
<p>Au sein des entreprises de la région Consolider les dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle</p> <p>Augmenter les partenariats locaux dans une vraie démarche d'inclusion</p> <p>Revoir la communication autour des rencontres Université et entreprises relative à la thématique du handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mission Handicap VP Etudiante Chargés de Mission <i>Campus Inclusif, actions sociales et Handicap</i> Service de communication 	2022
2. recrutement de personnels en situation de handicap		
Action	Pilote	Calendrier
<p>Améliorer le recrutement des personnels (référentiel, emplois-types avec les contraintes liées au poste) Former et sensibiliser les jurys de recrutement Sensibiliser et former les responsables et chefs de service (titulaires ou contractuels)</p> <p>Amélioration des relations avec les partenaires externes : renforcer la lisibilité et la compréhension du référentiel des métiers, des emplois-types à l'université.</p>	<ul style="list-style-type: none"> La Mission Handicap Services des ressources humaines Pole patrimoine Chargés de missions Campus inclusif, actions sociales et solidaires. 	2022
<p>Améliorer le référencement du personnel en situation de handicap :</p> <p>Développer une politique d'accompagnement humain et technique autour de la problématique de la déclaration</p> <p>Développer une communication sur les enjeux liés à la déclaration</p>	<ul style="list-style-type: none"> Services des ressources humaines Chargés de missions Campus inclusif, actions sociales et solidaires. Services communication Services administratifs des composantes 	2021-2022
3. Développer une politique d'achats réservés		
Action	Pilote	Calendrier
<p>Sensibiliser à l'achat réservé</p> <p>Certaines composantes de l'uB, nous l'avons évoqué précédemment, sollicitent spontanément des entreprises qui emploient des personnes en situation de handicap. Nous pouvons encourager ces pratiques en communiquant davantage sur les possibilités qui sont offertes aux acheteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Chargés de Mission <i>Campus Inclusif, actions sociales et handicap</i> Service des marchés 	2022
<p>Insérer la notion d'achats réservés dans la politique achat de l'université de Bourgogne</p> <p>La rédaction d'une politique achat au sein de l'établissement est en cours de réflexion. La notion d'achats réservés peut être intégrée dans les orientations de la politique achat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Chargés de Mission <i>Campus Inclusif, actions sociales et handicap</i> Service des marchés 	2022

V. Soutenir les personnels en situation de handicap et/ou leurs enfants

L'université de Bourgogne est également engagée dans une démarche d'accompagnement financière des personnels en situation de handicap ou ayant un ou plusieurs enfants en situation de handicap. Le service d'action sociale propose différentes aides afin d'améliorer les conditions de vie.

1. Aide aux personnels en situation de handicap

Aide aux agents handicapés en activité (aide à domicile)

Cette aide participe à la prise en charge financière des frais engendrés par des aides à domicile pour des personnes bénéficiant d'une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé (RQTH), être reconnu comme tel à son service gestionnaire et ayant une activité professionnelle.

Il faut produire une facture originale à l'ordre de l'agent mentionnant impérativement la période et le nombre d'heures.

Le montant de l'aide est : 50 % du prix de l'heure (à concurrence de 8,50 € / heure) sur les frais engendrés, limité à un montant maximum de 2 000 € / an.

Aménagement du poste de travail

Il s'agit d'aider les personnes qui rencontrent dans le cadre de leur activité professionnelle des difficultés, liées au handicap ou résultant d'un accident, d'une maladie ou à une aggravation de leur état de santé depuis leur affectation.

Ces aménagements leur permettront de continuer à exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions possibles, en leur proposant des solutions adaptées à leurs besoins particuliers.

Différents types d'aménagement (siège ergonomique, chariot, écran, souris, ...), prévus par la réglementation, peuvent être proposés, en fonction de leur situation et en collaboration d'une ergonome du SAMETH. Au préalable, il faut que l'agent prenne rendez-vous avec le médecin de prévention et la coordinatrice handicap. L'assistante de service social est à disposition de l'agent pour l'aider à constituer le dossier RQTH.

2. Aide aux personnels ayant un enfant en situation de handicap

Allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes

Cette allocation est versée aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans (date anniversaire).

Taux d'incapacité au moins 50 %, bénéficiaires de l'Allocation d'Education Spéciale (AES)

L'allocation n'est pas cumulable avec les prestations légales suivantes :

- Allocation compensatrice d'orientation prévue à l'article 39 de la loi 75-534 du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées,
- Allocation aux adultes handicapés,
- Allocation différentielle servie au titre des droits acquis (majoration pour tierce personne – article 59 de la loi 75-534 du 30 juin 1975).

Pour bénéficier de cette aide, il n'y a pas d'indice plafond, ni de condition de ressource.
Le montant de l'aide est de 168 € payé trimestriellement.
Lorsque l'enfant est placé en internat ou hospitalisé, elle est versée pendant les périodes de retour au foyer.
La prestation est subordonnée au paiement des mensualités de l'allocation enfant handicapé.

Allocation spéciale pour jeunes adultes handicapés ou atteints d'une maladie chronique

Cette prestation vise à faciliter l'intégration sociale des enfants handicapés ou atteints d'une maladie chronique.

Le jeune doit être âgé de plus de 20 ans et de moins de 27 ans (date anniversaire) et il doit justifier de la qualité d'étudiant, d'apprenti ou de stagiaire au titre de la formation professionnelle. En cas de maladie chronique ou d'infirmité non constitutive d'un handicap, les parents peuvent prétendre à cette allocation sur avis d'un médecin agréé par l'administration.

La prestation n'est pas cumulable avec :

- L'allocation aux adultes handicapés,
- L'allocation compensatrice.

Pour bénéficier de cette aide, il n'y a pas d'indice plafond, ni de condition de ressource.
Le montant de l'aide est de 125 € payé trimestriellement.

Séjours en centres de vacances spécialisés

Cette prestation est accordée au titre des enfants handicapés séjournant dans des centres de vacances agréés spécialisés.

Conditions d'attribution :

- Séjours en centres de vacances spécialisés agréés par le Ministère de la Santé et relevant d'organismes à but non lucratif ou de collectivités publiques.
- Aucune limite d'âge.
- Limite annuelle : 45 jours par an.

Pour bénéficier de cette aide, il n'y a pas d'indice plafond, ni de condition de ressource.
Le montant de l'aide est de 22 € par jour et par enfant, limité aux dépenses supportées par la famille.

Toutes les informations sur ces prestations ainsi que le téléchargement des dossiers sont disponible sur le site intranet de l'université via l'onglet « Vie sur les campus » « action sociale » « accéder aux prestations sociales » ou en contactant le service action sociale.

VI. Contacts

Chargés de mission Campus inclusif, Action Sociale et Handicap:

Vanessa DAVID-VAIZANT

@ : vanessa.david@u-bourgogne.fr

Walter JEAN-BAPTISTE

@ : walter.Jean-Baptiste@u-bourgogne.fr

1. Pour les étudiants ayant un problème de santé ou de handicap

Service de Santé Universitaire :

6a, rue du Recteur Marcel Bouchard, 21000 Dijon

Tél. : 03 80 39 51 53

@ : medecine-preventive@u-bourgogne.fr

Pôle Formation et Vie Etudiante (PFVU)

Maison de l'Université - Esplanade Erasme, 21000 Dijon

Tél : 03 80 39 39 80

Muriel Henry, Directrice du PFVU

@ : pole.formation@u-bourgogne.fr

Mission Handicap

Maison de l'Université - Bureau d'accueil R08 - 9, Esplanade Erasme

Tél : 03 80 39 39 80

Pascale THIMEL-AUROUX, Responsable du service aux Étudiants

@ : Pascale.Auroux@u-bourgogne.fr

Nadia ARDOIN Chargée d'accueil de la Mission Handicap

David ROY Assistant administratif et d'accueil

Tél : 03.80.39.69.49

@ : mission.handicap@u-bourgogne.fr

CROUS : Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires

Fabienne PAJANI, Directrice de la Vie Etudiante

Responsable relations internationales, sport, santé, handicap

Tél : 03 45 34 84 32

@ : fabienne.pajani@crous-bfc.fr

dve@crous-bfc.fr

AHSCuB : Association Handisport et Culture de l'université de Bourgogne

Bureau, Maison de l'Étudiant, bureau109 Esplanade Erasme, 21000 Dijon

Tél : 03 80 39 90 88

@ : ahscub@gmail.com

ESN InsiDijon

Maëlle Desnoux, secrétaire de l'association

@ : insidijon@ixesn.fr

BU Droit-Lettres, Salle adaptée

3 Esplanade Erasme - 21000 Dijon

Tél : 03 80 39 51 10

@ : budl.contact@u-bourgogne.fr

<http://bu.u-bourgogne.fr>

SUAPS : Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

MaisoTRIBODET: Odile.Tribodet@u-bourgogne.fr

Nora ZRIDA : Nora.Zrida@u-bourgogne.fr

Sandra TAMOY : Sandra.Tamoy@u-bourgogne.fr

Tél : 03 80 39 51 70

CRSU : Comité régional du sport universitaire

8 boulevard Gabriel, 21000 Dijon

Jean-Jacques REGNIER Directeur

Ludovic POUSSIN, Directeur Adjoint

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

1 Rue Joseph Tissot, 21000 Dijon

Tél : 0800.10.90

Référents handicap : Voir annexe 4

2. Pour les personnels ayant un problème de santé ou de handicap

Service de Santé Universitaire :

6a, rue du Recteur Marcel Bouchard, 21000 Dijon

Dr. Anne CARRERE CLEMENCEAU

Tél. : 03 80 39 51 53

@ : medecine-preventive@u-bourgogne.fr

Correspondante Handicap

Bureau 227 A - Maison de l'Université, 21000 Dijon

Catherine PAGOT

Tél 03 80 39 55 47

@ : Marie-Catherine.Pagot@u-bourgogne.fr

Assistante Sociale

Bureau 131 B – Maison de l'Université, 21000 Dijon

Audrey CONRY

Tél 03 80 39 50 60 / 06 29 74 02

@ : Audrey.Conry@u-bourgogne.fr

Service d'Action Sociale

Bureau 131 – Maison de l'Université, 21000 Dijon

Karine Delanne

Tél 03 80 39 91 63

@ : karine.delanne@u-bourgogne.fr

SAMETH 21

Angelique DIAS

Tél : 03 80 53 33 95

@ : adias@sameth21.com

SUAPS : Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

MaisoTRIBODET: Odile.Tribodet@u-bourgogne.fr

Nora ZRIDA : Nora.Zrida@u-bourgogne.fr

Sandra TAMOY : Sandra.Tamoy@u-bourgogne.fr

Tél : 03 80 39 51 70

VII. Annexes

1. Le cadre Législatif et réglementaire

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La loi donne une définition du handicap et reconnaît une série de droits aux personnes en situation de handicap qu'il revient à la solidarité nationale de mettre en œuvre. S'agissant des étudiants en situation de handicap, la loi réaffirme leurs droits à bénéficier d'aménagements leur permettant de poursuivre leurs études ou de se présenter à des concours.

Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatifs aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap :

Ce décret d'application de la loi du 11 février 2005 a été abrogé pour ce qui concerne l'enseignement par le décret 2023-756 du 19 août 2013.

Décret du 2009-546 du 14 mai 2009, pris en application de l'article 47 de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et créant un référentiel d'accessibilité des services de communication en ligne.

Ce décret a été abrogé par le décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019, relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication en ligne.

Pour ce qui est de l'université, en tant que personne morale de droit public, il faut se reporter aux articles 10 et 12 du décret pour les modalités d'application. L'article 12 du décret abroge une série de dispositions du décret de 2009 tout en prévoyant qu'il continuera à s'appliquer à l'Etat, aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui en dépendent jusqu'à l'entrée en vigueur du présent décret dans les conditions définies à l'article 10. Quant à cet article 10, il établit l'échéancier suivant :

I. - Les dispositions du présent décret s'appliquent aux personnes mentionnées aux 1° à 3° du I de l'article 47 de la loi du 11 février 2005 susvisée

1° A compter du 23 septembre 2019 pour les sites internet, intranet et extranet créés depuis le 23 septembre 2018 ;

2° A compter du 23 septembre 2020 pour les sites internet, intranet et extranet créés avant le 23 septembre 2018 ;

3° A compter du 23 juin 2021 pour les applications mobiles, les progiciels et le mobilier urbain numérique.

Décret n° 2017-875 du 9 mai 2017 relatif à l'accès des personnes handicapées aux services téléphoniques pris en application de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

Décret no 2018-370 du 18 mai 2018 relatif aux conditions du réexamen des candidatures prévu par le IX de l'article L. 612-3 du code de l'éducation et modifiant le code de l'éducation.

Circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Cette loi a mis en place l'obligation pour les universités de se doter d'un schéma directeur pluriannuel du handicap. Ce schéma doit couvrir l'ensemble des domaines concernés par le handicap.

Le schéma directeur du handicap de l'université de Bourgogne met en application cette obligation et témoigne de la stratégie de l'établissement consistant à en prendre en compte l'ensemble du parcours des étudiants allant de l'information donnée aux lycéens jusqu'à l'insertion professionnelle des étudiants diplômés.

Loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

L'université de Bourgogne a déposé le 25 septembre 2015 son agenda d'accessibilité Programmé (Ad'AP) en préfecture. Il a été approuvé le 2 décembre 2015 par le préfet de Région. Le pôle patrimoine met en œuvre cet Ad'Ap. Il reste des travaux à réaliser.

Chartes :

Charte Université/Handicap signée en septembre 2007, mise en place pour accélérer la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005

Charte Université/Handicap du 4 mai 2012 mise en place pour confirmer et amplifier l'engagement conjoint des Ministères et des établissements. Cette charte comporte 4 grands objectifs :

La consolidation des dispositifs d'accueil et le développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle

Le développement des politiques des ressources humaines à l'égard des personnes handicapées

L'augmentation de la cohérence et de la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap

Le développement des services offerts par les établissements.

2ème charte Grandes Écoles/ Handicap de 2019.

2. L'Ad'AP de l'uB : Situation des établissements au regard des obligations d'accessibilité en vigueur – 2015

N°	Nom	Adresse	Ville	Approcher	Entrer	Circuler	Utiliser
1,01	SCIENCES GABRIEL	8, Bd Gabriel	Dijon	Partiel	Non	Partiel	Partiel
1,02	BU DROIT LETTRES	4, av. Savary	Dijon	Oui	Oui	Non	Non
1,04	DROIT LETTRES	4, Bd. Gabriel	Dijon	Partiel	Partiel	Partiel	Partiel
1,06	HALLE DE SPORTS	2 Allée des Stades Universitaires	Dijon	Partiel	Non	Non	Non
1,08	IUT DIJON Bloc Central	Bd du Docteur Petitjean	Dijon	Partiel	Partiel	Non	Partiel
1,09	IUT DIJON Biologie Tertiaire	Bd du Docteur Petitjean	Dijon	Partiel	Partiel	Non	Partiel
1,10	IUT DIJON Mécanique	Bd du Docteur Petitjean	Dijon	Partiel	Partiel	Non	Partiel
1,11	AMPHIS ARISTOTE PLATON	4, Bd. Gabriel	Dijon	Partiel	Partiel	Partiel	Non
1,12	BU SCIENCES	6, rue Sully	Dijon	Partiel	Oui	Partiel	Partiel
1,13	GYMNASSE SABLE	5 Avenue du XXIe Siècle	Dijon	Partiel	Partiel	Partiel	Non
1,14	SCIENCES MIRANDE	9, av. Savary	Dijon	Partiel	Partiel	Partiel	Non
1,15	MEDECINE PREVENTIVE SMUPS	Bouchard	Dijon	Partiel	Partiel	Partiel	Non
1,16	STAPS	Avenue Savary	Dijon	Partiel	Partiel	Oui	Partiel
1,17	ATHENEUM	Esplanade Erasme	Dijon	Partiel	Non	Partiel	Partiel
1,19	AMPHIS GUTENBERG - GALILEE	6, Bd Gabriel	Dijon	Oui	Oui	Partiel	Non
1,20	TENNIS COUVERTS	3 Avenue du XXIe Siècle	Dijon	Oui	Non	Non	Non
1,21	INSTITUT J GUYOT - IUUV	Rue Claude Ladrey	Dijon	Partiel	Partiel	Partiel	Non
1,22	HALLE DE SPORTS COLLECTIFS	1 Allée Gilles Cometti	Dijon	Non	Partiel	Oui	Oui
1,23	POLE D'ECONOMIE ET DE GESTION	2, Bd Gabriel	Dijon	Partiel	Partiel	Partiel	Oui
1,24	MAISON DE L'UNIVERSITE	Esplanade Erasme	Dijon	Partiel	Partiel	Partiel	Partiel
1,25	AAFE	Esplanade Erasme	Dijon	Partiel	Partiel	Partiel	Non
1,26	MAISON DE L'ETUDIANT	Esplanade Erasme	Dijon	Partiel	Partiel	Partiel	Non
1,27	BATIMENTS INDUSTRIALISES	Rue Edgard Faure	Dijon	Partiel	Non	Partiel	Partiel
2,01	MEDECINE B1	7, Bd. Jeanne d'Arc	Dijon	Partiel	Partiel	Partiel	Non
2,02	MEDECINE B2	CHU Dijon	Dijon	Partiel	Partiel	Non	Non
2,03	SALLE D' EXAMENS	7, Bd. Jeanne d'Arc	Dijon	Partiel	Oui	Partiel	Partiel
2,06	CSGA	7, Bd. Jeanne d'Arc	Dijon	Partiel	Non	Non	Partiel
3,01	CHABOT CHARNY Bâtiment Universitaire	36, rue Chabot-Charny	Dijon	Non	Non	Partiel	Non
7,01	MARSANNAY	16, rue du Carré	Marsannay	Partiel	Non	Non	Non
9,01	IUT CREUSOT initial	12, rue de la Fonderie	Le Creusot	Partiel	Partiel	Non	Partiel
9,02	IUT CREUSOT MP	12, rue de la Fonderie	Le Creusot	Partiel	Partiel	Non	Oui
9,03	IUT CREUSOT TC	12, rue de la Fonderie	Le Creusot	Partiel	Partiel	Non	Oui
9,04	IUT CREUSOT HALL L.T.M POLE LASER	12, rue de la Fonderie	Le Creusot	Non	Partiel	Non	Oui
10,01	LE CREUSOT CONDORCET	720, av. de l'Europe	Le Creusot	Oui	Partiel	Non	Partiel
10,02	LE CREUSOT B.U	720, av. de l'Europe	Le Creusot	Partiel	Partiel	Non	Oui
10,03	CONDORCET AMPHI	720, av. de l'Europe	Le Creusot	Partiel	Partiel	Oui	Non
11,01	IUT CHALON GTL	1, allée des Granges Forestier	Chalon sur Saone	Oui	Oui	Partiel	Partiel
11,02	IUT CHALON GIM	1, allée des Granges Forestier	Chalon sur Saone	Oui	Oui	Partiel	Partiel
11,03	IUT CHALON Bloc Central	1, allée des Granges Forestier	Chalon sur Saone	Oui	Oui	Partiel	Partiel
11,04	IUT CHALON SGM	1, allée des Granges Forestier	Chalon sur Saone	Oui	Oui	Partiel	Partiel
12,01	ISAT NEVERS A	49, rue Mademoiselle Bourgeois	Nevers	Oui	Partiel	Partiel	Non
12,02	ISAT NEVERS B	49, rue Mademoiselle Bourgeois	Nevers	Oui	Partiel	Partiel	Non
12,03	ISAT NEVERS C	49, rue Mademoiselle Bourgeois	Nevers	Non	Non	Non	Non
12,05	DROIT NEVERS	49, rue Mademoiselle Bourgeois	Nevers	Non	Oui	Oui	Oui
12,06	ISAT NEVERS F	49, rue Mademoiselle Bourgeois	Nevers	Non	Partiel	Partiel	Non
13,01	IUT AUXERRE TC	Route des Plaines de l'Yonne	Auxerre	Partiel	Partiel	Oui	Partiel
13,02	IUT AUXERRE QLIO	Route des Plaines de l'Yonne	Auxerre	Partiel	Partiel	Partiel	Partiel
13,03	IUT AUXERRE RT	Route des Plaines de l'Yonne	Auxerre	Partiel	Partiel	Partiel	Partiel
15,01	IUFM DIJON	51, rue Charles Dumont	Dijon	Partiel	Non	Partiel	Partiel
17,01	IUFM MACON	9, rue de Flacé	Macon	Non	Non	Non	Non
18,01	IUFM AUXERRE	24, rue des Moreaux	Auxerre	Non	Non	Non	Non
19,01	IUFM NEVERS	3, Bd St Exupéry	Nevers	Partiel	Partiel	Partiel	Partiel

3. Catalogue des formations dispensées par les personnels du Pôle documentation, classées par grand objectif



Découvrir les bibliothèques et leurs services

Tutorat de rentrée : identification des personnes **ressources**, des services proposés et locaux, construction de repères, utilisation du compte lecteur, recherche documentaire sur catalogue (de 1^{er} niveau, rudiments), interrogation de bases de données.

Se familiariser avec la documentation

A. AGIL

- Se familiariser à l'environnement documentaire à l'Université et effectuer des recherches documentaires, pour les étudiants intégrés conditionnellement en licence SVTE, STAPS et ST.
- Présentation des services et visite. + pour AGIL : recherches documentaires sur thématique.

B. DAEU

- Se familiariser à l'environnement documentaire à l'Université pour les personnes préparant le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires.

C. Cours ouverts

- Contribuer à l'orientation en familiarisant les lycéens aux services documentaires à l'Université.

Trouver et organiser de l'information : ateliers spécialisés

A. Rechercher des documents (DL, à venir : LC en atelier)

- Construire une stratégie de recherche et trouver informations et documents.
- Recherche des infos à partir d'un sujet de recherche : questionnement, utilisation de catalogues, obtention de documents (collections, ressources numériques). + par discipline : recherche sur bases de données et sites spécialisés, texte intégral.

B. Rechercher des articles en ligne (santé ; à venir LC sciences)

- Trouver un article de revue scientifique.
- Recherche d'articles en ligne : principes de recherche (sujets, mots-clés, opérateurs booléens, mode de recherche) ; interrogation de bases de données scientifiques (2 ateliers en santé : Pubmed ; autres bases).

C. Gérer des références bibliographiques avec Zotero

- Collecter des références bibliographiques et générer une bibliographie dans un style donné.
- Gérer des références bibliographiques avec Zotero : maîtrise des principales fonctionnalités : collectes de référence, gestion de collections, création flux RSS ; utilisation en traitement de texte : appel de citations, bibliographie.

D. Citer ses sources et éviter le plagiat (santé ; à venir : LC)

- Faire des citations et des références bibliographiques, repérer les formes de plagiat et éviter le plagiat.
- Citer ses sources et éviter le plagiat : notions sur le droit d'auteur, situations de plagiat, modes de citations des sources, détection plagiat (Compilation).

E. Rendez-vous mémoires (INSPE)

- Préparer l'élaboration et la rédaction de travaux universitaires (ex : mémoire).
- Stratégie de recherche en fonction du sujet, rappels sur la recherche documentaire.

F. Évaluer ses sources (à venir LC)

- Apprécier pertinence et fiabilité de la source, vérification des faits, désinformation / fake news, validation de l'information

Savoir utiliser la documentation dans une discipline : formations programmées

- Réaliser une recherche documentaire et éventuellement rechercher des articles.
- Produire des écrits universitaires dont formaliser une bibliographie, citer ses sources.
- Spécificités selon les formations
- Parfois choix ateliers documentaires (santé)
- Parfois séquence dans une action de formation : méthodologie de la documentation en articulation avec une intervention d'enseignant.

Accompagnement des doctorants

Formations bureautique collège doctoral

A. LaTeX

- A1. Bases de LaTeX 2 ϵ : disposer de bases sur le langage de programmation LaTeX utilisé pour la composition de documents par la présentation des différents types d'éléments, des principes de la programmation LaTeX et des commandes et extensions standards dans un éditeur de texte simple (TeXworks).
- A2. Composition d'une thèse avec LaTeX 2 ϵ : découvrir les outils pour la composition et la production d'une thèse ; les normes (ISO 7144) et les usages typographiques et de composition pour les thèses ; le dépôt et la diffusion des thèses.
- A1. Base de LaTeX 2 ϵ : principes de programmation LaTeX (structure du fichier source, syntaxe du langage, notions de commande, environnement, compteur, paramètre d'espacement, liste, boîte) ; principes de compilation et gestion d'erreurs de compilation, production d'un document en français au format PDF ; composition de tableaux, document en couleur, insertion d'image ; composition d'équations mathématiques.
- A2. Composition d'une thèse avec LaTeX 2 ϵ : documents multilingues ; structuration de document ; insertion des tables de contenus, index, références croisées et biographiques ; présentation du feuillet de titre, des résumés et de la couverture ; production de fichiers PDF archivables et/ou diffusables ; droits et les obligations en termes de dépôt légal des thèses et de diffusion.

B. Word

- B1. Travailler efficacement avec Word : découvrir les outils utiles pour les documents longs ou complexes et personnaliser l'interface.
- B2. Composition d'une thèse avec Word : découvrir les outils utiles pour la composition d'une thèse, de la construction du plan à la création d'un fichier PDF archivable ; les normes (ISO7144) et les usages typographiques et de composition pour les thèses ; le dépôt et la diffusion des thèses.
- B1. Travailler efficacement avec Word : personnalisation de l'interface, ajout d'outils dans le ruban ; création et modification de modèle, styles, modèles et composants QuickPart ; publipostage pour créer un courrier ou un répertoire ; travail avec plusieurs sous-documents ; écriture collaborative.
- B2. Composition d'une thèse avec Word : structuration de document ; insertion de tables de contenus, index, des références croisées et biographique ; personnalisation de la présentation d'un document ; production de fichiers PDF archivables et/ou diffusables ; droits et les obligations en termes de dépôt légal des thèses et de diffusion

C. BiBTeX

- Gérer une base bibliographique BibTeX et insérer des références bibliographiques.
- Gestion d'une base de données BibTeX, rédaction des notices bibliographiques, citation des sources, génération d'une liste des références bibliographiques

Rendez-vous Thèse

A. Rendez-vous dépôt

- Connaître les modalités de dépôt de thèse et les choix de diffusion.
- Selon les besoins documentaires. Démonstration logiciel FACILE.

B. Rendez-vous rech. documentaire

- Préparer la stratégie documentaire, établir des bibliographies.
- Idem. Implication des chargés de collections (psychologie, sc. éducation, droit...)

C. HAL : savoir déposer dans HAL et utiliser les ressources en accès ouvert
LAB' (atelier méridien)

A. Lab'Office

- Accompagnement dans l'utilisation de fonctionnalités de traitement de texte, tableurs et diaporamas
- Contenu variable : • traitement de texte : pagination, plan, sommaires, styles • tableurs : trucs et astuces, mise en forme conditionnelle • diaporamas : base

B. Lab'vidéo (à venir)

- Accompagnement dans la production autonome de ressources multimédias (étudiants et enseignants)

- prise en main studio du Learning Center - assistance studio (sous-titrages, création et scénarisation diaporamas, montage) - montage simple son et vidéo (SHOT-CUT - libre -)

C. Lab'pub (à venir - sous réserves)

- Accompagnement dans la production autonome d'images et de publications

- édition et retouche photo (GIMP - libre -)? - PAO (InDesign, Scribus - libre -) ?

S'autoformer

Capsules d'autoformation

Remplacement éventuel (contexte sanitaire) et approfondissement du tutorat

- capsule 1 : compte-lecteur et services en ligne (prolongation, prêt entre site) - capsule 2 : recherche de livre (simple et avancée, accès au document) - capsule 3 : recherche d'article (sur base de données généralistes, en texte intégral, références bibliographiques - non disciplinaire) - capsule 4 : services en BU (impression et numérisation, wi-fi, prêt entre bibliothèques, réservations...)

Connaître les collections patrimoniales

Ateliers patrimoniaux

Présenter les collections et leurs spécificités ; présenter les fonds à la réserve.

Découverte des spécificités des collections patrimoniales. Décliner certaines thématiques dans les collections patrimoniales.

4. Liste des Référents handicap de l'uB – Rentrée 2019-2020

NOMS – PRENOMS	TITRE	UFR ETABLISSEMENT	TELEPHONE	MAIL
ANCET Pierre	MCF	UFR LETTRES	03.80.39.56.41	pierre.Ancet@u-bourgogne.fr
ARRU Francesco	MCF	UFR LANGUES	03.80.39.56.37	francesco.Arru@u-bourgogne.fr
BALLESTER Jordi	MCF	IUVV DIJON	03.80.68.16.56	jordi.Ballester@u-bourgogne.fr
BECHOUA Shaliha	Professeur praticien hospitalier	UFR SANTE	pas de numéro autorisé	shaliha.bechoua@u-bourgogne.fr
BOLLACHE Loïc	MCF	UFR SVTE	03.80.39.61.28 06.62.26.53.74	loic.Bollache@u-bourgogne.fr
CARIMANTRAN Céline	MCF	INSPE – département MEFF	03.80.39.54.64	celine.carimantran@u-bourgogne.fr
CORMERY Eric	PRAG	UFR STAPS	03.80.39.67.22	eric.Cormery@u-bourgogne.fr
DANION Catherine	BIATSS	BU	03.80.39.51.10	Catherine.Danion@u-bourgogne.fr
DELBANO Alexandrine	BIATSS	UFR DROIT SCIENCES ECO GESTION	03.80.39.53.59	alexandrine.delbano@u-bourgogne.fr
GAULARD Bénédicte	MCF	IUT DIJON	03.80.39.65.22	benedicte.gaulard@iut-dijon.u-bourgogne.fr
HADDADJ Slimane	MCF	IAE	03.80.39.50.00	slimane.haddadj@u-bourgogne.fr
JACQUET Virginie	BIATSS	IUT CHALON	03.85.42.43.46	virginie.Jacquet@u-bourgogne.fr
JEGOU Anne	MCF	UFR SCIENCES HUMAINES	03.80.39.57.31	anne.Jegou@u-bourgogne.fr
LACOUR Régine	BIATSS	ISAT NEVERS	03.86.71.50.05	regine.lacour_isat@u-bourgogne.fr
MUGNIER Julien	MCF	ESPE – département MEFF	03.80.39.54.64	julien.mugnier@u-bourgogne.fr
PAGOT Marie-Catherine	BIATSS	Développement des Ressources Humaines	03 80 39 55 47	marie-catherine.pagot@u-bourgogne.fr
PEREIRA Paul	MCF	IUT CREUSOT	03.85.73.10.78	paul.Pereira@u-bourgogne.fr
RAFFATIN Bruno	MCF	CENTRE CONDORCET LE CREUSOT	03.85.77.00.70	bruno.Raffatin@u-bourgogne.fr
VERVANDIER FASSEUR Dominique	MCF	UFR SCIENCES ET TECHNIQUES	03.80.39.90.36 06.32.12.82.12	dominique.vervandier-fasseur@u-bourgogne.fr

5. L'UE transversale "Engagement culturel et solidaire des étudiants"



L'UE transversale "Engagement culturel et solidaire des étudiants" vise à valoriser l'engagement citoyen des étudiants dans le soutien de personnes plus vulnérables (notamment en situation de handicap) et dans le champ de l'appropriation des œuvres de la culture (scientifique ou artistique) à travers différents modules au choix, construits avec des partenaires associatifs ou institutionnels. Comme pour toutes les UE transversales, l'UE ne peut baisser la moyenne générale de l'étudiant, mais seulement lui rapporter des points supplémentaires en cas de validation.

Contenu de l'UE, ECTS et modalités d'évaluation :

- Le travail est réalisé sur l'ensemble de l'année universitaire.
- L'UE compte pour 5 ECTS et sa validation compte pour le second semestre seulement.
- Elle est validée si :
 1. L'étudiant a fait montre d'un engagement réel dans l'activité proposée, évaluée par les partenaires associatifs ou institutionnels avec lesquels il sera amené à travailler.
 2. L'étudiant présente un retour au référent universitaire de l'UE ou du module, au choix à l'écrit (entre 3 et 6 pages police Times 12, interligne 1,5 avec photos) ou à l'oral (20 mn d'exposé environ avec questions), présentant le contexte de son expérience, ce qu'il a découvert dans ce cadre, les difficultés rencontrées ainsi que les stratégies mises en place pour y pallier, ce que lui-même pense avoir apporté aux autres dans le cadre de cet engagement citoyen et ce que cet engagement lui a apporté personnellement en terme de compétences valorisables par la suite.Une troisième modalité d'évaluation est proposée sous la forme de la réalisation d'un e-portfolio (site personnel et professionnel en ligne) réalisé en TD durant le semestre 2 à l'IUT de Dijon.

Renseignements et inscription

uet@u-bourgogne.fr

Les étudiants peuvent désormais choisir parmi les 8 modules suivants :

1. Module "découverte culturelle" avec l'association AFEV

accompagnement d'un jeune issu de catégorie socio-professionnelle défavorisée de 40 h minimum à 60 h maximum

afin de lui faire découvrir les opportunités culturelles et personnelles auxquelles il n'a généralement pas accès

Intervenants durant la formation : formateurs associatifs

Responsable : Pierre Ancet – pierre.ancet@u-bourgogne.fr

Correspondante à l'AFEV : laurie.fournel@afev.org

2. Module "projets créatifs et solidaires" avec l'association Itinéraires Singuliers

Découverte d'un lieu particulier au cœur du Centre Hospitalier La Chartreuse : l'Hostellerie, installée dans une marge verdoyante et artistique, pour accueillir des personnes en situation de handicap ou pas.

Les étudiants interviendront en double avec une salariée ou un bénévole et auront pour rôle principal d'accueillir des visiteurs, d'encadrer des visites guidées ou des ateliers, etc ...

Le but est d'accompagner les étudiants à changer de vision ou de perspective sur la société, les marges, l'art et l'écart, mais aussi de leur permettre de travailler la prise de parole, l'oralité, la gestion de groupe, etc.

L'engagement étudiant représentera 40 h minimum, réparties sur les week-ends (samedi et dimanche de 13h30 à 17h30).

Responsable : Pierre Ancet – pierre.ancet@u-bourgogne.fr

3. Module "participation culturelle" dans un service du Pôle Culture de l'université

Formation dans un service du Pôle Culture de l'Université (atheneum, Mission Culture Scientifique) afin de participer au montage des activités culturelles. L'activité représentera au minimum 60 h annuelles au sein du service.

- participation à la conception et à l'animation de manifestations culturelles sur le campus (par exemple café culturel)
- contribution à l'organisation d'événements et au travail de communication en lien avec les personnels du service
- médiation en direction du patrimoine artistique et scientifique de l'uB et expositions temporaires de l'atheneum.

Responsable : Pierre Ancet – pierre.ancet@u-bourgogne.fr

4. Module "Handicifoyen" avec la Mission Handicap de l'université

Accompagner des étudiants en situation de handicap (prise de note, secrétariat, lecteur, accompagnement sportif, binôme de travail, participation au cours dédié du SUAPS...). Ce module d'UET récompense l'engagement au cours de leurs études des étudiants désireux d'aider d'autres étudiants de leur promotion qui se trouvent en situation de handicap (handicap physique, sensoriel, trouble dys-). La reconnaissance de cette UET est compatible avec une activité au sein de la Mission handicap de l'université.

Responsable : Pierre Ancet – pierre.ancet@u-bourgogne.fr

Contact à la mission handicap : mission.handicap@u-bourgogne.fr

5. Module "Accueil de loisir pour enfants en situation de handicap" avec le PEP BFC

Accompagnement d'enfants de 3 à 12 ans sur un ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) de Dijon ou métropole à raison d'une semaine sur une période de vacances scolaires ou de 7 mercredis après-midi sur temps scolaire. L'accompagnement est individualisé dans une organisation collective, sous l'autorité de la direction, en lien avec l'équipe pédagogique de l'ALSH et le projet d'accueil, pour tout type de handicap : auditif, visuel, moteur, intellectuel.

Responsable : Pierre Ancet – pierre.ancet@u-bourgogne.fr

6. Module "handicap" avec l'Association des Paralysés de France (APF)

60 h minimum dans l'année. Formation assurée par l'APF pour ensuite participer aux activités suivantes :

- aider et accompagner les adhérents de l'APF à participer aux activités d'animation proposées en soutenant les groupes dans leurs différentes activités culturelles, sorties, loisirs... dans le but de rompre l'isolement des personnes en situation de handicap
- assurer un soutien opérationnel au développement de la vie associative en lien avec la direction et les salariés de l'APF
- aider au développement et à l'animation du réseau internet de l'APF 21 (blog, Facebook) ou accompagner les adhérents dans leurs activités numériques (information et formation).

Ces différentes missions peuvent être dissociées en fonction des compétences et de l'intérêt des étudiants pour ces tâches.

Responsable : Pierre Ancet – pierre.ancet@u-bourgogne.fr

7. Module engagement dans une recherche sur "Massage par acupression et bien-être au travail"

Cet engagement consiste à participer à un authentique projet de recherche. Celui-ci vise à montrer les effets biologiques et psychologiques du massage par acupression des points situés sur le dos et correspondant aux positions des ganglions sympathiques (cou) et parasympathiques (chaîne latéro-vertébrale) du système nerveux autonome qui est un acteur clé de notre bien-être.

Des expérimentations seront conduites avec la participation des étudiants volontaires, qui s'occuperont d'un aspect particulier du projet en fonction de leurs compétences, de leur projet professionnel et de leurs goûts. Pour valider ce module, les étudiants devront justifier d'au moins 50 heures d'investissement (4 heures par semaine) sur les deux semestres et rédiger un petit mémoire expliquant leur rôle dans le projet et les résultats qu'ils ont obtenu.

Responsable : Jean-Louis CONNAT - jean-louis.connat@u-bourgogne.fr

8. Module "culture scientifique" avec la Société Astronomique de Bourgogne (SAB)

Aide à l'organisation d'événements publics et au montage de projets (animations pour le public, Nuit des Étoiles, "Parc de Ciel Étaié", aide à la création d'un lieu de culture scientifique à Dijon)

Responsable : Pierre Ancet – pierre.ancet@u-bourgogne.fr

6. Cours de langue des signes Française

COURS DE LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE – NIVEAU DEBUTANT

Niveau A1 du CECRL

Enseignante : Mme Khoeler

Organisation de la formation :

20 séances de 1h30 par année

Pré requis :

- Envie d'apprendre par le biais de la voix visuo-gestuelle
- Accepter l'image que l'on renvoie et savoir l'utiliser
- Accepter le travail face à la caméra, outil d'archivage, d'auto-correction, de correction collective

Objectifs généraux :

- Découvrir une langue gestuelle, basée sur le « tout visuel »
- Favoriser la communication entre personnes sourdes et entendants
- Développer l'accessibilité culturelle
- Acquérir un vocabulaire permettant des échanges sur la vie quotidienne

Objectifs pédagogiques :

- Apprendre à « fermer ses oreilles » et à « ouvrir ses yeux » et à prendre conscience de son corps comme outil de communication
- Acquérir un vocabulaire de base de la vie quotidienne permettant l'entrée en communication avec un public sourd
- Apprentissage des 5 paramètres de la LSF, de la grammaire et de la syntaxe spécifiques des langues des signes
- Découvrir les spécificités de la communauté sourde au niveau culturel, historique et linguistique

Modalités pédagogiques :

- Alternance entre des temps de cours et des temps d'échange,
- Mises en situation,
- Exercices pratiques de dialogue en LSF,
- Travail régulier avec la caméra, enregistrement des productions et réinvestissement direct au cours,
- Les apprentissages et exercices se feront intégralement en LSF, sans passage par le français oral
- Le support « tableau » et le français écrit seront utilisés à chaque fois que cela sera nécessaire

Supports d'enseignement et contenu des cours :

- Présentation historique et culturelle de la Langue des Signes Française
- Entrée en communication : les formules de salutations, de politesse
- La dactylogogie (alphabet en LSF)
- Les nombres
- Savoir se présenter : nom, prénom, nom-signe, âge, profession
- Les repères spatio-temporels : la semaine, les mois, les années, hier, aujourd'hui, demain
- Mise en pratique des acquis : exercices d'interactions, de dialogues
- Corrections collectives des productions filmées
- Exercices sur table et en vidéo-projection : vérifications et corrections suites aux apprentissages acquis ou en cours d'acquisition
- Exercices de dialogues en lien avec le vocabulaire appris
- Projections de films sur la thématique de la langue des signes et de la communauté sourde

Evaluation du niveau :

Les quatre compétences (CO, EO, CE, EE) seront évaluées.

